

**JOURNAL**  
**HISTORIQUE**  
**ET**  
**LITTÉRAIRE**  
**1. AOUT**  
**1784.**



**A LUXEMBOURG,**  
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-  
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'impé-  
ratrice-Reine Apostolique.

---

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-  
probation du Commissaire-Examineur.*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

1. AOUT

1784.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Les Helviennes, ou Lettres provinciales philosophiques. Tomes 2 & 3.*

SECOND EXTRAIT.

L'Auteur après avoir terminé ses observations sur la physique des sages modernes & leurs différens plans de création, s'occupe de leurs systêmes religieux & moraux, & y trouve la même inconsistance. On voit de longues listes de philosophes pour ou contre la même assertion, & le même philoso-

H h 2 phe

phé tantôt pour & tantôt contre & tantôt indécis. Robinet, Lamétrie, Diderot, Raynal, Voltaire paroissent successivement sur la scène des variations philosophiques ; le dernier surtout y fait un personnage bien propre à humilier la raison humaine. On le montre à son réveil, au déjeuner, à dîner, après-dîner, à souper, à son coucher : & dans ces époques diverses de la journée on le voit changer d'opinion ; passer des assertions les plus fermes comme les plus vraies, à l'incertitude, à la perplexité du plus défolant scepticisme ; & finir par acquiescer aux systèmes les plus extravagans comme les plus impies, aux absurdités monstrueuses de l'athéisme... Quel contraste avec la croïance des bons & simples Chrétiens qui depuis 18 siècles est invariablement la même, & dont le divin Auteur, comme dit St. Paul, n'a pas connu

*Non fuit est & non-les oui & les non !*

*Sed est in illo fuit. 2. Cor. 1.*

Le parallele d'un Athée avec la brute paroitra sans doute peu civil à des gens qui accoutumés à tout outrager prétendent ne recueillir que l'admiration & le respect ; mais le fonds de raison, la justesse des rapports qui regne dans cette comparaison, lui assurent l'approbation des gens sensés ; ce n'est pas l'esprit d'injures qui l'a dictée, mais une logique aussi exacte qu'ingénieuse. “ Laissons  
 „ à mes compatriotes le soin d'apprécier cette  
 „ facilité, cette légéreté de Messieurs les philo-  
 „ sophes, tantôt partisans de la Divinité,  
 „ tantôt ennemis de tout Etre suprême, tan-  
 „ tôt indécis & flottants entre ses adorateurs

„ & ses ennemis. Je veux en ce moment  
 „ fixer notre attention sur cette espece d'être  
 „ qui a pris avec nous le nom d'homme,  
 „ & qui, plus constant dans ses blasphêmes,  
 „ me fait presque douter s'il en a la nature. „

„ “ On a osé nous présenter l'Athée comme  
 „ un sage *dans qui la raison est devenue*  
 „ *toute puissante après avoir perdu la foi*  
 „ (Nouv. Pens. phil.); ne seroit-on pas mieux  
 „ de le définir l'homme sur lequel la rai-  
 „ son & la foi ont perdu tout empire? Ne  
 „ fera-ce pas même lui trop accorder, que  
 „ de souffrir qu'il soit classé parmi les hom-  
 „ mes? Comme nous, sans doute, il porte  
 „ ses regards élevés vers les cieus; mais com-  
 „ me l'animal, dont les yeux sont courbés  
 „ vers la terre, il ne peut en saisir les rap-  
 „ ports avec l'Être suprême. Le Ciel lui a  
 „ donné ce front sublime qui annonce l'in-  
 „ telligence; peut-être étoit-il fait pour la  
 „ posséder comme l'homme, à un certain  
 „ degré; mais, comme l'animal, il ne peut  
 „ en distinguer les traces nulle part. Avec  
 „ la faculté de penser, il sembla recevoir en  
 „ naissant des titres supérieurs à l'instinct;  
 „ mais les sens de l'animal ne sont-ils pas  
 „ les seuls guides qu'il adopte? Ainsi que  
 „ l'homme, enfin, il jouit du don de la  
 „ parole; mais comme l'animal, ou jamais il  
 „ n'interrogea l'univers, ou la nature est  
 „ muette pour lui. „

„ “ Que le soleil du couchant à l'aurore,  
 „ promene ses feux resplendissans; à tout  
 „ l'éclat du jour, que mille astres radieux

23 fassent succéder la majesté des nuits, &  
 23 célèbrent le Dieu qui les créa; l'Athée n'en-  
 23 tend point le cantique de louanges dont  
 23 retentit leur marche triomphante. Que mille  
 23 êtres vivants peuplent nos champs & nos  
 23 forêts; qu'ils s'élevent dans l'empire de  
 23 l'air; qu'ils respirent dans les abîmes de  
 23 l'océan; & que leur génération se perpé-  
 23 tue de siecle en siecle: ils n'éleveront  
 23 point son esprit à l'Auteur de la vie. Que  
 23 le retour constant & régulier des frimats  
 23 & du printems, de l'été & de l'automne,  
 23 annonce le Dieu de la sagesse & de la pro-  
 23 vidence; l'ordre ne lui dit rien de plus que  
 23 la confusion & le cahos. Que la terre s'em-  
 23 bellisse, & se couvre de toutes ses richesses,  
 23 il cueillera ses fruits comme ceux du ha-  
 23 zard. Insensible au milieu du spectacle im-  
 23 posant de l'univers, il n'entendra jamais  
 23 cette voix & distincte & puissante: *C'est*  
 23 *Dieu qui nous a faits*; son cœur même  
 23 ne le lui dira pas. Est-ce donc là cet être  
 23 destiné à la contemplation de la nature?  
 23 Le cœur environné de glace, & son esprit  
 23 frappé de toute l'apathie de la stupidité,  
 23 est il donc fait pour apprécier l'ordre, la  
 23 variété, les richesses qu'elle étale à nos  
 23 yeux; pour s'élever à la puissance, à la  
 23 sagesse de l'Auteur, par la beauté, l'ensem-  
 23 ble, & la magnificence de l'ouvrage? „  
 23 La distinction qu'on a prétendu mettre en-  
 23 tre J. J. Rousseau & les autres philosophes  
 23 du siecle, est ici réfutée par des argumens de  
 23 fait, tirés de ses écrits \*. Ce n'est pas qu'il

*Ipsè fecit*  
*nos, & non*  
*ipsi nos, Pl.*  
 99.

\* 15 Avril  
 1781, p. 520.

n'ait un caractère particulier, & que la somme du bien trouvé en lui ne soit plus grande que celle qu'on découvre dans ses collègues; mais en fait de variations il leur ressemble parfaitement, & il seroit difficile de donner en ce genre une preuve plus complète de la foiblesse & de l'insuffisance de la philosophie. " Le plus fier, le plus mâle  
 „ & le plus vigoureux génie de mon siècle,  
 „ ce rival des Bossuet & des Démosthènes,  
 „ qui sembloit tenir dans sa main toutes les  
 „ foudres de l'éloquence, l'indomptable ci-  
 „ toïen de Geneve, à l'école de nos philo-  
 „ sophes modernes, n'est que ce qu'ils font  
 „ tous, un roseau agité par les vents, un  
 „ enfant qui ne fait poser les pieds pour  
 „ affermir ses pas; un héros, si l'on veut,  
 „ mais un héros le jouet de ses propres for-  
 „ ces & d'une sagesse mobile & sans princi-  
 „ pes! J'ai vu tout l'appareil & toute la  
 „ confiance qu'il mettoit dans la vigueur d'un  
 „ bras fait pour lancer les traits enflammés  
 „ du tonnerre; mais que m'importe Her-  
 „ cule sur l'arène, si sa fureur l'aveugle, si  
 „ tous les coups qu'il frappe retombent sur  
 „ lui-même? Quand au nom de Jean-Jac-  
 „ ques une philosophie insensée ne fera de  
 „ mon Dieu que le Dieu des ténèbres, que  
 „ le Dieu ignoré du genre humain pendant  
 „ le cours des siècles; je montrerai Jean-Jac-  
 „ ques ouvrant à tous les hommes le grand  
 „ livre de la nature, & annonçant mon Dieu  
 „ visible à tous, intelligible à tous. Quand  
 „ elle ne verra que Jean-Jacques flottant &

incertain, ne faisant du Dieu de la nature que le Dieu des probabilités, je lui rappellerai Jean-Jacques démontrant la nécessité d'une cause première, d'une cause puissante, unique, intelligente, faisant de mon Dieu un article de foi & d'évidence. Lorsque, sous les auspices de Jean-Jacques, l'Athée se montrera comme un membre précieux & respectable de la société, j'établirai les arrêts répétés de Jean-Jacques proscrivant l'impie toujours conduit par la mauvaise foi, toujours aveuglé par son orgueil, méritant châtement comme perturbateur de l'ordre, ennemi de la société; & toute la gloire de la philosophie moderne fera d'avoir fait de Jean-Jacques même l'homme nul pour le mensonge, nul pour la vérité; d'avoir rendu inutile le génie le mieux fait pour foudroier l'impie. »

« Oui, Jean-Jacques à mes yeux, avec toute la pompe de son éloquence, avec tout l'appareil de sa force, est l'homme véritablement nul pour ceux qui l'étudient. L'orgueil du philosophe l'indigne, & il l'écrase; mais la hauteur des cieux le révolte, & il chancelle. Il m'enflamme contre l'Athée, en montrant son audace & sa faiblesse; mais il me glace pour la Divinité en essayant de la rendre incertaine. Il combat toutes les erreurs, mais tôt ou tard il les adopte toutes. Comme le plus mobile des philosophes, il annonce un Dieu créateur, & une matière éternelle; un Dieu vengeur de l'innocence, & un Dieu sans providence

vidence particulière pour l'homme ; des  
êtres libres, & les loix d'un destin immua-  
ble. Il célèbre les vertus du Messie, & voit  
les nations heureuses par le Prophete du  
Croissant ; pourquoi refusoit-il de boire dans  
la coupe du sage de Ferney, s'il devoit  
comme lui édifier & détruire ? & pour-  
quoi son nom en imposeroit-il davantage  
à mes compatriotes ? Si Voltaire succom-  
be à l'école de Spinosa, Rousseau n'a plus  
de force à celle de Toland & de Bayle. Si  
l'un n'a de ressource que dans l'agilité &  
la souplesse, l'autre semble n'user de sa  
vigueur que pour favoriser son inconstance.  
L'un n'avoit jamais sçu que nous distraire  
par le jeu de saillies, lorsqu'il étoit ques-  
tion de nous instruire ; mais l'autre prof-  
titue au paradoxe toute la majesté de la  
raison. Le sage de Ferney s'avilit par un  
commerce réciproque de louanges & de  
flatteries entre lui & l'impie ; lors même  
que le sage de Geneve déchire le masque  
des philosophes, qu'il montre leur foiblesse,  
leurs artifices, leur sottise vanité ; ne les  
venge-t-il pas assez, en s'enivrant de toutes  
leurs erreurs ? L'un emprunte des sales vo-  
luptés, l'indécence des propos, l'obscénité  
des images ; l'autre, par les attraits qu'il  
donne au vice, n'a-t-il pas humilié la pu-  
deur ? Une haine invétérée ne cherche à  
Ferney l'histoire du Messie que dans les  
fastes de la calomnie ; le sage de Geneve  
déchire des annales de Jesus-Christ, les  
mysteres & les prodiges. Mon ame est

„ révoltée, lorsque j'entends Voltaire ajouter  
 „ la dérision au sarcasme judaïque; mais si  
 „ Jean-Jacques a sçu ressusciter la voix des  
 „ Prophetes pour célébrer un Dieu mourant  
 „ en croix; lorsque dans le Fils de Marie  
 „ méditant des vérités sublimes, il ose n'an-  
 „ noncer que le sage égaré dans ses contem-  
 „ plations, l'hommage de Jean-Jacques pour-  
 „ ra-t-il réparer ses blasphêmes? „

L'éloquent auteur montre ensuite par des  
 exemples publics & terribles, comment Dieu  
 poursuit les ennemis de son culte, & particu-  
 lièrement ceux qui l'ont défendu & attaqué,  
 prêché & calomnié, exalté & déprimé, pro-  
 fessé & renié selon les circonstances, selon le  
 branle d'une mobilité plus odieuse qu'une  
 incrédulité affermie. La mort de Voltaire for-  
 me ici un tableau effrayant. On y trouve les  
 traits divers que nous en avons rapportés (a)

---

(a) V. le Journ. 1 Janv. 1782, p. 78. — 1  
 Déc. 1782, p. 476. — *Dict. hist.* art. TRON-  
 CHIN & VOLTAIRE. J'ajouterai la remarque  
 suivante de l'auteur des *Lettres helviennes*. « Au  
 lieu de rendre hommage à la vérité, ils nous  
 diront que ces terreurs & ces transports fré-  
 nétiques de Voltaire, n'étoient que l'effet de  
 ses organes affoiblis par la douleur; mais ils  
 auront beau faire: Voltaire s'est repenti de  
 ses blasphêmes, & d'avoir combattu la reli-  
 gion; comme Néron, Cromwel, tous les au-  
 tres scélérats se repentent de leurs forfaits;  
 & je défie qu'on me cite un seul exemple de  
 pareils remords, de pareilles fraïeurs, dans  
 l'homme qui aura vécu fidele observateur de  
 l'Evangile. La douleur & la crainte du juste  
 ne ressembloit jamais aux terreurs & aux re-  
 mords

& quelques autres également constatés; après  
 quoi l'auteur continue de la sorte. " Le mê-  
 me Dieu t'appelle, Jean-Jaques! Il n'or-  
 donnera pas aux mêmes furies de présider  
 à ton trépas; mais il soufflera sur tes jours,  
 à l'instant où tu crois avoir trouvé enfin l'a-  
 fyle de la paix. Cette paix que tu cherches  
 depuis si long-tems, ne couronnera pas des  
 années marquées par le Ciel au sceau de  
 l'amertume & des guerres intestines. Peins-  
 nous toi-même un Dieu obstiné à trou-  
 bler ta carrière, à te persécuter par ces  
 faux sages mêmes révoltés contre lui. Dis-  
 nous comme il les souleva contre toi; com-  
 me il te les montrait acharnés à te persé-  
 cuter, à t'humilier, à te calomnier, à te  
 raffasier du pain de l'ignominie, & de la  
 coupe de l'opprobre. Dis toi-même leurs  
 jalousies, leurs haines, leurs intrigues,  
 leurs complots, & ces abîmes tortueux  
 qu'ils creusent sous tes pas. \* „

" Si la mort de Voltaire est terrible, que  
 tes années sont tristes! que de perplexités,

\* V. le J.  
 du 1 Janv.  
 1783. p. 3 &  
 autres *ibid.*  
 & son art.  
 dans le n.  
*Dict. hist.*

---

mords de l'impie. Il faut être imbécille, ou  
 de la plus mauvaise foi, pour en attribuer la  
 différence à la faiblesse de leurs organes, puis-  
 qu'ils font tous les deux aussi près de la mort.  
 C'est dans leur vie passée que la cause s'en  
 trouve toute entière: l'un espère en ce Dieu  
 qu'il aime, & qu'il sert; des crimes qu'il  
 n'a point commis ne l'effraieront pas. L'autre  
 redoute un Dieu qu'il outragea. C'est la  
 réalité de ses crimes, & non pas de sa fièvre,  
 qui fait son désespoir. „

„ de détresse & d'amertume dans tes jours !  
 „ Mais tu ne vois que les faux sages dans tes  
 „ persécuteurs ; apprends à reconnoître le Dieu  
 „ qui par eux te punit de la guerre que tu  
 „ lui déclarois. Il a plus fait ce Dieu , &  
 „ c'est dans toi-même qu'il a mis ton bour-  
 „ reau. Tu fuis l'aspect des hommes pour  
 „ éviter un ennemi ; mais jusques dans le  
 „ sein d'une retraite solitaire , au fond de  
 „ ces forêts moins sombres que ton cœur ,  
 „ ton imagination effraïée te montrera des  
 „ embuches , des conjurés , des spectres : le  
 „ Ciel t'investira de tes soupçons , de tes an-  
 „ goisses & de tes craintes. Quelle triste des-  
 „ tinée ! quelle vie traînée dans les souffran-  
 „ ces d'un corps languissant , dans les noires  
 „ illusions de la misanthropie , dans les dou-  
 „ tes affreux du sceptique ! „

“ En déplorant ton sort , j'essaïai d'ou-  
 „ blier tes erreurs ; j'ai pleuré sur ton urne ,  
 „ en voïant ces tendres meres animées par  
 „ tes leçons , repousser la nourrice merce-  
 „ naire , & offrir leur propre sein au fruit de  
 „ leurs entrailles. J'ai vu épars & déchirés  
 „ par toi ces liens qui garottoient l'enfance ;  
 „ j'ai voulu annoncer le philosophe de la na-  
 „ ture : mais tes propres enfans , orphelins  
 „ pendant que tu respires , exilés par toi  
 „ hors de tes foyers , & entraînés dans l'a-  
 „ syle de la honte & de l'indigence ! étoit-ce  
 „ là le cri de la nature ? J'ai vu Mentor as-  
 „ sis auprès d'Emile refréner les passions ;  
 „ mais le sophisme plaidant également pour  
 „ & contre l'odieux suicide ! mais cet art de

„ proscrire & nourrir à la fois une flamme  
„ adulateur ! mais Emile conduit dans les re-  
„ paires de la prostitution ! étoit-ce là le cri  
„ de la vertu & les ressources de la sagesse ? „

„ J'ai vu l'humble réduit, qu'indédaignant  
„ le faste des Platons, tu rappellois l'antique  
„ simplicité de nos peres; mais du fond de ta  
„ chaumière, j'ai entendu ta voix solliciter  
„ des statues. „

„ J'ai vu la trop sensible Julie pleurer dans  
„ l'amertume de son cœur, la foiblesse & le  
„ crime de ses sens; mais la prostituée Wa-  
„ rens s'est montrée sur l'autel, que tu ne  
„ rougis pas de lui dresser dans le temple de  
„ la vertu. „

„ La religion sainte sembloit avoir pour  
„ toi quelques attraits; mais quel jeu te fais-  
„ tu de son symbole? Des autels de Geneve  
„ tu passes à ceux de Rome; des autels du  
„ Romain tu reviens à celui du Genevois;  
„ & tu finis par les rejeter tous, dans le  
„ doute affreux s'il en fut jamais un seul de  
„ légitime. Au nom seul de la vérité ton  
„ ame se transporte; tes sermens ont consa-  
„ cré ta vie à sa recherche; mais ton orgueil  
„ refuse de la trouver ailleurs que dans toi-  
„ même; & le Dieu du ciel, à t'entendre,  
„ n'a ni le *pouvoir* de la faire descendre des  
„ cieux, ni le droit de te forcer à la recon-  
„ noître. „

„ La vigueur du génie semble ton partage;  
„ & les imbécilles sophismes de l'impie te  
„ déconcertent! Est-ce donc à Jean-Jacques  
„ à hésiter pour de vaines disputes de mots?

„ Est-ce à lui d'emprunter jusqu'aux expres-  
 „ sions de l'impie , quand il s'agit d'un Dieu  
 „ & de ses attributs? Quoi! Jean-Jacques ne  
 „ fait ce qu'il affirme; ou plutôt il lui sem-  
 „ ble ne *rien affirmer*, quand il croit un  
 „ Dieu juste, & qui rend à chacun ses œu-  
 „ vres! quand il croit un Dieu *indépendant*,  
 „ & de qui dépend seul toute existence! Il  
 „ n'a aucune idée, quand il dit un Dieu *intel-*  
 „ *ligent*, & dont l'action n'est point celle  
 „ de l'être brute & insensible! Le fier génie  
 „ de Jean-Jacques hésite à croire un Dieu seul  
 „ éternel! il conçoit que l'Eternel doit né-  
 „ cessairement tout tenir de lui-même, & il  
 „ ne fait si la matière brute ne doit point  
 „ être associée au premier principe! Que je  
 „ me félicite de n'avoir eu d'abord qu'à ré-  
 „ pondre à la troupe des impies, en réfu-  
 „ tant ces objections frivoles! le nom de Jean-  
 „ Jacques même ne donneroit point à ma  
 „ réponse d'autre ton que celui du mépris.  
 „ Qu'il n'en impose point à mes compatriotes;  
 „ & ils verront au même rang Jean-Jacques  
 „ & Lamétrie, quand ils combattent Dieu.  
 „ Il n'est point de fort contre l'Etre suprê-  
 „ me. „

On trouve ensuite le portrait de divers au-  
 tres philosophes, particulièrement d'une espèce  
 appelée *philosophes capucins* (sorte de sub-  
 stance mélangée & monstrueuse, d'animal  
 amphibie qui n'appartient décidément à au-  
 cuné espèce), dont un certain Jean le Rond  
 a passé pour être le gardien; d'un M<sup>r</sup>. Tri-  
 baudet qui dit des choses si singulieres qu'on

finit par le traiter dans l'hôpital des foux, malgré ses réclamations & celles de ses amis. Des réflexions sur la nature de l'âme amènent sur la scène le sieur Robinet, dont le pauvre Tribaudet se dit le disciple fidèle. " J'ai vu, dit ce philosophe, toute la matière organisée, vivifiée, animée, depuis le Nostoch jusqu'au Cedre; j'ai vu dans nos campagnes, nos forêts, nos jardins, les plantes & les arbres partager nos sentimens & nos connoissances. Leur sensibilité est un point décidé: par quelle indiscretion singulière leur refuserions-nous le don de la pensée, & les connoissances analogues à leurs sensations? Pourquoi le minéral ne seroit-il pour nous qu'une matière brute, inactive, & insensible? L'aiman ne fait-il pas distinguer les particules de fer qu'il attire, en vertu de l'affection qu'il leur porte? Le caillou ne fait-il pas ce que vous exigez de lui? & l'éclat dont il brille ne prouve-t-il pas sa condescendance? Avons-nous des objets de notre ressort, plus de connoissance que la pierre de touche n'en a des substances métalliques? Pourquoi, malgré ces signes éloquens rougirons-nous de dire l'âme ou l'esprit des roses, de l'œillet, du plomb, de l'étain, de toutes les plantes & de tous les métaux? L'esprit dans un caillou auroit-il quelque chose de plus étonnant que dans un philosophe? Ne voyons-nous pas au contraire dans le caillou une vraie supériorité d'entendement? Il donne la lumière, & vous ne pouvez que la recevoir. Or, la faculté d'être lumineux, est certainement quelque chose de

Extrait &  
 abrégé de  
 l'ouvr. int.  
 De la nature  
 part.  
 7. l. 6 ch.  
 1 & suiv.

plus parfait que celle de voir la lumière. *Malgré nous chaque jour nous reconnoissons cette vérité, lorsqu'en faisant l'éloge de deux beaux yeux, nous les comparons à deux astres radieux.* „

En lisant ce passage, que nous avons déjà eu occasion d'apprécier (a), on n'a point de peine à comprendre l'accueil fait à M<sup>r</sup>. Tribaudet qui ne faisoit que répéter les leçons de son maître, & dont le sort est constaté par un long procès verbal qu'on voit à la fin du troisième volume. Notre auteur laissant là le jargon d'une philosophie bavardeuse & puérole, fait voir combien est simple & facile à résoudre la grande question de la nature & de la destinée de l'ame humaine.

„ Un Dieu bon & juste a-t-il pu me laisser  
 „ dans l'impossibilité d'y satisfaire moi-même?  
 „ A-t-il pu sur-tout me renvoyer à l'école  
 „ de ces vains sages toujours flottans & in-  
 „ certains qui ne font qu'ajouter à mes dou-  
 „ tes, à mon incertitude? Si je puis ignorer  
 „ ce que je suis, j'ignore également ce que  
 „ je lui dois; il n'a fixé ni mon destin, ni  
 „ mes obligations; il a pris plaisir à me tour-  
 „ menter par une inquiétude, que nul de  
 „ ses

---

(a) en parlant d'un certain Bauman qui prétend également que l'aiman ne recherche le fer que par une connoissance réfléchie de ce métal & de ses rapports intimes avec lui; que les pierres connoissent mieux les causes & les loix de la gravité que Descartes & Newton. Voyez le Journal du 15 Decemb. 1779. p. 558.

„ ses bienfaits ne peut compenser. Loin de moi  
 „ ces soupçons injurieux au Dieu que j'adore.  
 „ Une vérité dont la connoissance décide mon  
 „ bonheur & mes devoirs, est une vérité  
 „ que sa justice a dû me rendre intime. Que  
 „ m'importe dès-lors tout ce que nos pré-  
 „ tendus philosophes en ont enseigné ? Ils  
 „ ont pu se mentir à eux-mêmes, & me  
 „ mentir : leurs contradictions perpétuelles  
 „ me prouvent assez, qu'ils sont sans cesse  
 „ l'un & l'autre ; ce n'est point à leur école,  
 „ c'est dans moi seul que je veux chercher  
 „ une vérité trop étroitement unie à mon  
 „ destin, pour que je ne puisse l'attendre  
 „ que d'un autre. „

„ Si mon intelligence est ce corps, que je  
 „ sens faire partie de moi, ce corps doit le  
 „ savoir lui-même, & me répondre, lorsque  
 „ je lui dirai : C'est par toi qu'il me fut  
 „ donné de sentir, de voir & de toucher.  
 „ C'est dans toi que je pense, & que je vis.  
 „ Mais est-ce toi aussi, qui sens, qui pen-  
 „ ses, & qui raisones ? Est-ce toi qui dans  
 „ ce moment cherches le principe de ma vie,  
 „ de mes pensées, & de ton existence ? Cette  
 „ existence même, la sens-tu ? Et peux-tu  
 „ la connoître ? „

„ A cette question si intéressante pour  
 „ moi, d'où vient que tout mon corps se  
 „ fait ? J'ai beau insister & renouveler ma  
 „ demande ; un silence profond & semblable  
 „ à celui de la roche stupide, muette, sourde  
 „ & immobile, est la seule réponse que j'en  
 „ reçois. D'où me vient au contraire cette

21 voix puissante & distincte d'un être que  
 22 mes doutes indignent & révoltent ? je  
 23 l'entends me crier : *Cesse de t'avilir , cesse*  
 24 *de te flétrir , en espérant te trouver tout*  
 25 *entier dans cet assemblage muet de par-*  
 26 *ties , d'atômes , de corpuscules ; & de boue*  
 27 *& de fange. C'est dans moi que réside ta*  
 28 *grandeur & ton intelligence ; si j'ai pu*  
 29 *être uni à la vile matière , ce fut pour lui*  
 30 *donner la vie , non pour la recevoir. Ton*  
 31 *corps est devenu ma chaîne ; mais il me*  
 32 *fut donné de la mouvoir , & de la diriger.*  
 33 *Ne me demande point à tes yeux ; ils ne*  
 34 *me verront pas ; ne me demande point à*  
 35 *ta droite ; elle n'est point faite pour me*  
 36 *saisir. Mon essence est comme ma voix ;*  
 37 *tu l'entends , & elle n'a point frappé ton*  
 38 *oreille. Je suis comme le Dieu que tu*  
 39 *adores ; tu éprouves sa puissance , & tu ne*  
 40 *le vois pas. Je suis toi ; mais l'instant où*  
 41 *tu ne seras plus que moi , sera celui de*  
 42 *toute ta grandeur. „*

Ce langage plein d'énergie & de vérité,  
 bien digne d'une ame spirituelle & immor-  
 telle , est suivi de diverses observations sur la  
 matière. On ne peut rien dire de plus clair  
 & de plus péremptoire sur l'inertie de cette  
 substance passive , qui par son essence exclut  
 toute propriété de l'esprit. " C'est la première  
 21 loi de la nature , que tout corps une fois  
 22 en repos y sera éternellement , si une cause  
 23 étrangère ne le force à se mouvoir , &  
 24 c'est la loi la plus nécessaire dans tous les  
 25 phénomènes de l'univers , que les mêmes

27 causes en physique produisent sur le même  
 28 corps les mêmes effets. Donnez à la ma-  
 29 tiere le pouvoir de violer son repos, l'or-  
 30 dre de l'univers est renversé. Ce rocher  
 31 immobile entrera tout-à-coup en action, &  
 32 se promenera librement dans nos plaines,  
 33 puisqu'il en a la force. Ce rempart qui dé-  
 34 fend nos palais, se lassera de la place qu'il  
 35 occupe depuis tant de siècles. Ce trésor  
 36 qu'une main avare enfouit, quittera sa  
 37 prison; ce bâton qui m'échappe, se re-  
 38 dressera de lui-même, pour venir dans ma  
 39 main. Donnez à la matiere le pouvoir de  
 40 varier les effets, tandis que les mêmes  
 41 causes subsistent; ce fleuve n'obéira plus  
 42 à la pente du lit que vous avez creusé; la  
 43 pierre qui tombe retardera sa chute; l'astre  
 44 qui parcourt ses révolutions, suivra l'ordre  
 45 des signes à son gré, ou s'en écartera; &  
 46 l'astronome incertain sur sa course vaga-  
 47 bonde, fixera vainement sa période. „

De l'inertie de la matiere brute, l'auteur  
 passe à la matiere végétale, qu'on a vaine-  
 ment tâché de distinguer en lui donnant  
 des qualités particulieres; car elle n'est elle-  
 même que la matiere brute mise en action par  
 des causes étrangères. “ Cette force que vous  
 28 ne pouvez donner à la matiere brute, ef-  
 29 faiez de l'attribuer à ce corps qui végete;  
 30 le palmier s'élevera sur le germe du chêne;  
 31 le feuillage du peuplier couvrira le fruit de  
 32 l'oranger, & toutes nos moissons trompe-  
 33 ront le laboureur à l'aspect d'un fruit dont  
 34 il n'avoit point jetté la semence. Donner

„ à la matière, ou la force de quitter son  
 „ repos par elle-même, ou celle de se refu-  
 „ ser à la loi qui la captive, c'est donc ren-  
 „ verser l'ordre de la nature entière; cette  
 „ matière est donc essentiellement morte dans  
 „ son repos, essentiellement passive, inerte,  
 „ esclave dans l'action. „

Le contraste des opérations de l'ame avec  
 l'état de la matière, achève de donner aux rai-  
 sons de l'auteur l'éclat d'une démonstration par-  
 faite. “ Le passé, l'avenir, le distant & le  
 „ moral sont nuls pour la matière; mon ame  
 „ s'exerce sur le passé, l'avenir & le distant,  
 „ comme sur le présent; sur le moral comme  
 „ sur le physique „ . . . . “ Où est l'étendue &  
 „ le choc qui vient me rappeler les victoires  
 „ des Césars, les triomphes d'Alexandre; me  
 „ faire contempler dans l'avenir le sort des  
 „ monarchies; prévenir par mes réflexions  
 „ présentes ma destinée du lendemain? Mon  
 „ ame cependant agit sur ces objets, & tout  
 „ me dit qu'il n'est pour mon intelligence,  
 „ ni distance, ni siècle, ni passé, ni futur.  
 „ Au milieu de la nuit la plus profonde, je  
 „ contemple, si je veux, par la pensée,  
 „ toute la splendeur du soleil. Dans ma soli-  
 „ tude mille fleurs exhalent leurs parfums,  
 „ les prés étalent leur verdure, les oiseaux  
 „ font retentir l'air de leur ramage; tous ces  
 „ objets agissent sur mes sens; nul n'agit sur  
 „ ma pensée. C'est vous, sages d'Israël, que  
 „ je vois & que j'entends; vous n'êtes ici  
 „ pour aucun de mes sens, & vos leçons pé-  
 „ nètrent mon intelligence; je les écoute &  
 „ les admire; le faux sage comme vous est

„ éloigné de moi , j'entends les dogmes flé-  
 „ trissans , je les compare avec les vôtres. Si  
 „ mon ame n'est sensible qu'au présent & au  
 „ physique , qu'il me dise , pourquoi nul  
 „ des objets que mes yeux voient , qui frap-  
 „ pent mon oreille , n'est présent à ma pen-  
 „ sée ? Tandis que loin de moi un cercle de  
 „ disciples ignorans applaudissent à l'impie ,  
 „ pourquoi le vois-je ici humilié , confondu  
 „ & rougissant de honte auprès de vous ? A  
 „ ces questions seules , s'il ne sent toute la  
 „ différence qu'il y a entre mon ame & la  
 „ matiere , que son intelligence est donc  
 „ bornée ! „

La simplicité de l'ame est rendue en quel-  
 que façon sensible par plusieurs de ces raison-  
 nemens d'une évidence , pour ainsi dire , po-  
 pulaire , que les esprits tardifs & obtus com-  
 prennent avec autant de facilité que les hom-  
 mes les plus intelligens , & dont nous avons  
 déjà fait usage dans une autre occasion relati-  
 vement au même objet \*.

„ Si la substance  
 „ intelligente est matiere , la partie de mon  
 „ ame qui voit le faite de ce chêne , n'est  
 „ plus celle qui voit ses rameaux ; & celle-ci  
 „ n'est point celle qui voit le tronc qui les  
 „ supporte. Autant je distingue de feuilles sur  
 „ cet arbre , autant il est en moi d'êtres pen-  
 „ sans : il en est des millions puisque la par-  
 „ tie qui pense à droite , n'est point celle  
 „ qui pense à gauche ; puisque celle qui af-  
 „ fecte la vue & la pensée des feuilles supé-  
 „ rieures , n'est point celle qu'affecte la vue &  
 „ la pensée des feuilles inférieures ; puisque la

\* Cat.  
 philos. p.  
 180.

„ vue & la pensée de chaque point d'une même  
 „ feuille, affecte autant de points divers dont  
 „ chacun est pensant; premiere absurdité. „  
 — “ Chacun de ces êtres, chacune de ses  
 „ parties pensantes ne voit qu'une partie in-  
 „ finiment petite de ce chêne; chacun de  
 „ ces êtres pensans ignore la pensée de ce-  
 „ lui qui le touche, ou qui le suit; chacun  
 „ de ces êtres croit cependant le voir de son  
 „ faite jusqu'à ses racines, & penser à toute  
 „ sa hauteur, quoiqu'il ne pense qu'à une  
 „ très petite partie; seconde absurdité. „ —  
 “ Aucun de ces êtres pensans ne voit à la  
 „ fois ce chêne & l'arbrisseau qui rampe au-  
 „ près de lui, aucun ne peut penser à la fois  
 „ à tous les deux, & cependant tous à la  
 „ fois comparént le chêne à l'arbrisseau; tous  
 „ jugent à la fois les différences de l'un &  
 „ de l'autre; troisieme absurdité. „ — “ Le  
 „ faux sage nous répond-il que la pensée de  
 „ l'arbrisseau, & celle du chêne, subsiste de  
 „ même dans chaque partie de l'être pensant  
 „ matériel? La même pensée fera alors dans  
 „ moi, autant de fois que l'intelligence ma-  
 „ tierie contient de parties; j'aurai dix fois,  
 „ cent fois en même tems la même pensée,  
 „ & croirai ne l'avoir qu'une seule fois;  
 „ quatrieme absurdité. „ — “ Veut-il que  
 „ ma pensée, ou les parties de ma pensée  
 „ varient, suivant les différentes parties de  
 „ l'intelligence matérielle? Ma pensée ne  
 „ sera point au centre, ce qu'elle est à la  
 „ circonférence, à droite ce qu'elle est à  
 „ gauche, en dessus, ce qu'elle est dessous;  
 „ cinquieme absurdité. „ La

La fameuse mais très-frivole objection de Lucrece touchant la perfection ou la dégradation des organes dont l'ame se ressent nécessairement ( comme tout principe moteur dépend des moïens qu'il emploie ) est ici discutée avec toute la méthode & la force de raison propre à l'anéantir, à l'empêcher de reparoître jamais ; si ce n'étoit point une qualité inhérente à l'erreur, de se montrer toujours avec audace après avoir essuïé cent fois les plus humiliantes réfutations. Aux raisonnemens tirés de la métaphysique & de la physique l'auteur joint des vues morales, des observations pratiques & étroitement unies au plan de la Providence sans laquelle le monde ne peut subsister. “ Au lieu de répondre à ces  
 „ absurdités, au lieu de confondre avec eux  
 „ le développement des facultés de l'ame  
 „ avec cet accroissement & ces altérations  
 „ que le corps seul éprouve ; ce développe-  
 „ ment successif ne fera pour nous qu'une  
 „ preuve de la sagesse & de la bonté du  
 „ Dieu auteur de l'ame & du corps. „

“ La raison, dans toute sa force, ne se-  
 „ roit-elle pas en effet pour l'enfant le pré-  
 „ sent le plus funeste ? A quoi serviroit-elle  
 „ dans ces premiers jours, si ce n'est à lui  
 „ faire connoître toute sa foiblesse, à la lui  
 „ rendre insupportable ? Au lieu de sourire  
 „ tendrement sur le sein de sa mere, triste,  
 „ sombre & jaloux, il aspireroit avec impa-  
 „ tience à toute la vigueur de son pere.  
 „ Refferré dans ses langes, il auroit déjà tous  
 „ les desirs, tous les soucis, toutes les pas-  
 „ sions

„ fions de l'homme , & nul moien de les  
 „ satisfaire. Il connoitroit la liberté , & de  
 „ berceau où il dort si tranquille , ne seroit  
 „ pour lui qu'une prison dont il chercheroit  
 „ vainement à s'élaner. Plus fort , plus vi-  
 „ goureux , dans l'adolescence , si sa raison  
 „ avoit prévenu l'expérience , il n'en seroit  
 „ que plus vicieux. Les anciens du peuple  
 „ n'ayant plus aucun titre de supériorité , la  
 „ plus respectable partie du genre humain ne  
 „ seroit que la plus foible ; l'ordre de la na-  
 „ ture seroit renversé ; les chefs de famille  
 „ ou de l'Etat n'avanceroient en âge que pour  
 „ nous devenir moins précieux. Cette grada-  
 „ tion des facultés de l'ame , loin de nous  
 „ annoncer l'identité de l'ame & du corps ,  
 „ ne fait donc que nous prouver la sagesse de  
 „ leur Auteur. „

Cette observation touchant la prétendue  
 croissance & perfection de l'ame , a lieu éga-  
 lement pour son déclin apparent. L'une &  
 l'autre de ces révolutions marquent les vues pro-  
 fondes du Créateur , & montrent combien de  
 lumieres solides l'on trouve dans l'étude des cau-  
 ses finales pour expliquer les causes efficientes.  
 J'ai fait voir ailleurs que l'affoiblissement des  
 organes étoit avantageux aux vieillards \* ;  
 j'ajouterai que c'est le tems où les enfans ,  
 en pleine force de raison & de corps , doi-  
 vent les remplacer dans la possession & l'ad-  
 ministration de leur bien , élever & établir  
 leur propre postérité , exercer à leur égard les  
 devoirs de la piété filiale , à laquelle leurs in-  
 firmités donnent les occasions les plus tou-  
 chantes

\* Cat.  
 philos. p.  
 195.

chantes & les plus méritoires. La discussion de cette matière finit par cette réflexion générale qui est d'un vrai sensible. " Vainement  
 „ le faux sage exigera de moi que je lui dé-  
 „ veloppe cette union mystérieuse ; il fut  
 „ donné à l'homme de sentir & de montrer  
 „ son existence, & non d'en concevoir tous  
 „ les rapports, ou d'en développer tous les  
 „ liens. Le nœud existe ; il m'est sensible ;  
 „ je ne porterai pas la folie, jusqu'à nier  
 „ son existence, parce que je ne puis le ré-  
 „ soudre. La vérité que je n'explique point  
 „ ne me fera pas rejeter celle que je sens,  
 „ que je vois, que je démontre. Je ne sup-  
 „ pléerai pas au mystère par les contradic-  
 „ tions les plus multipliées, & les plus évi-  
 „ dentes. „

Les déraisonnemens des incrédules sur la liberté de l'homme égalent en absurdité ce qu'ils ont imaginé touchant la nature de son ame. Un M<sup>r</sup>. Diderot fait de tous les mouvemens de cet univers une chaîne indivisible, dont tous les anneaux sont si bien unis & ferrés, qu'on ne peut toucher à un seul, sans que tous se dérangent. D'où il conclut que la moindre action de l'homme, ainsi que de tout autre agent, est éternellement & immuablement arrêtée par je ne sais quelle fatalité qui dans sa philosophie remplace la Providence. L'auteur regardant cette nouvelle sottise comme peu digne d'une réfutation sérieuse, se contente de la combattre par les armes du ridicule. " Quoi ! l'Empereur de Maroc monte sur  
 „ son trône, ou en descend ; ce fait amène

„ un mouvement ; ce mouvement en amene  
 „ un autre , qui par la grande chaîne arri-  
 „ vera jusqu'à mes poules , & les fera s'en-  
 „ voler à l'instant où elles alloient pondre !  
 „ M<sup>r</sup>. Diderot aura une pensée ; cette pen-  
 „ sée amenera une action ; il se promenera ;  
 „ cette promenade , cette action sera liée à  
 „ la pluie ou au beau tems qu'il doit faire  
 „ ce soir ; & parce que M<sup>r</sup>. Diderot se fera  
 „ promené ce matin , il pleuvra chez nous  
 „ ce soir , & je ne pourrai pas me prome-  
 „ ner ! Cela est fort gentil , dites-vous ; car ,  
 „ si les pensées & les faits de l'Empereur de  
 „ Maroc , tiennent aux faits & aux pensées  
 „ de mes poules , les faits de mes poules n'en  
 „ font pas moins *liés à tous les faits* de  
 „ l'Empereur de Maroc ; & comme en se le-  
 „ vant ou s'asseïant , il peut les empêcher  
 „ de pondre , elles pourront aussi une autre  
 „ fois , en pondant , ou en ne pondant pas ,  
 „ l'empêcher de se lever ou de s'asseoir à  
 „ deux cents lieues d'ici. De même je pour-  
 „ rois , en remuant le petit doigt , exciter  
 „ un mouvement qui parviendra jusqu'au  
 „ timpan de M<sup>r</sup>. Diderot , lui portera une  
 „ modification , une sensation , une pensée  
 „ qu'il n'auroit pas eue ; & par la vertu de  
 „ mon petit doigt , M<sup>r</sup>. Diderot , qui vou-  
 „ loit donner à gauche , sera forcé de tourner  
 „ à droite. Oui , sans doute , cet empire que  
 „ j'aurai sur les autres , fera quelque chose  
 „ de charmant ; mais je ne veux pas que  
 „ l'Empereur de Maroc puisse empêcher mes  
 „ poules de pondre ; je ne veux pas que ma

„ promenade tienne à ce que M<sup>r</sup>. Diderot  
 „ aura fait, ou n'aura pas fait ce matin, &  
 „ en dépende. Je ne veux pas sur-tout que  
 „ tous les faits & tous les mouvemens de  
 „ l'univers soient liés aux miens, que chacun  
 „ m'amene des mouvemens, des modifica-  
 „ tions, des sensations, des & cetera; tant  
 „ de modifications, de mouvemens, d'& ce-  
 „ tera me casseroient la tête. „

*Si l'abondance des matieres nous le permet,  
 nous rendrons, dans un des numeros suivans,  
 compte du troisieme volume.*



☞ **L** Es souscripteurs du *Dictionnaire  
 historique*, peuvent actuellement  
 faire retirer le sixieme & dernier volume,  
 dont l'impression n'a été retardée que par l'at-  
 tention toute particuliere que j'ai donnée au  
 supplément & à l'*errata*, pour empêcher  
 que ceux qui auroient cette premiere édition  
 ne fussent dans le cas d'acquérir la seconde.

Parvenu à la fin d'une tâche où j'ai ren-  
 contré plus d'un genre de contradiction, il  
 ne me reste rien à desirer que la satisfaction  
 des gens de bien, des amis des bons princi-  
 pes, des hommes qui, suivant l'expression  
 du Sage, *fixent leurs pas sur les bornes an-  
 tiques* \*, & séparent le vrai du faux; qui  
 dans la subversion générale des notions hu-  
 maines, restent fortement attachés à ces  
 maximes éternelles, indépendantes de la mo-  
 bilité du tems & des révolutions quelconques,

\* *Ne trans-  
 grediaris  
 terminos  
 antiquos.*  
 Prov. 22.

les seules propres à diriger le lecteur dans l'appréciation des faits , à déterminer dans les tableaux de l'histoire le mérite moral , l'influence philosophique ou politique d'une manière invariable.

Pour les autres , qui hélas ! font aujourd'hui le très grand nombre , je suis bien éloigné d'ambitionner leur suffrage ; si un seul d'entr'eux approuvoit mon travail , j'aurois manqué mon but. Je dois même desirer que jamais cet ouvrage ne tombe sous leurs regards. Quel étonnement ne causeroit-il pas à ces savans modernes qui n'ont appris l'histoire que dans les petites brochures du tems , ou dans ces compilations amphigouriques où des plagiats divers ne sont unis que par quelque maxime favorite du jour , & où les événemens au lieu d'instruire & d'éclairer , deviennent sous la main d'une philosophie dénaturante , des instrumens de séduction & d'erreur.

On dira que renonçant ainsi de plein gré au suffrage des beaux esprits , des hommes de mode & de vogue , je donne à mon ouvrage un air suranné , & qu'il essuiera nécessairement le reproche aujourd'hui si commun & si flétrissant , *de n'être pas de ce siècle*. Quoique je ne convienne pas de cette flétrissure , j'essuie volontiers le reproche en lui-même. Il entre même , comme je l'ai dit , dans mon intention & dans mes vues. Je me contenterai de transcrire à ce sujet ce qu'un écrivain très-sensé opposoit au même reproche ; sans néanmoins supposer (j'en suis bien

sincèrement éloigné) à ma personne ou à  
 mon travail aucun rapport avec les hommes  
 illustres qu'il cite. " *Soiez de votre siecle,*  
 „ ne cesse-t-on de dire à ceux dont le goût  
 „ & les sentimens sont contraires aux opi-  
 „ nions à la mode. Vous avisez-vous de dé-  
 „ fendre dans vos écrits les loix, les mœurs,  
 „ la religion, toutes les saines maximes en  
 „ un mot sur lesquelles se sont formés les  
 „ grands hommes en tout genre; on ne vous  
 „ dira point précisément; *soiez sans loix,*  
 „ *sans mœurs, sans religion;* mais on se  
 „ moquera de votre zele; on vous traitera  
 „ de visionnaire & d'insensé, & l'on vous  
 „ répétera ce refrain: *soiez de votre siecle.*  
 „ Sans doute notre siecle est merveilleux, &  
 „ ceux qui parlent ainsi, sont sur-tout beau-  
 „ coup d'honneur à leur siecle! mais ils en  
 „ diroient autant aux Sully, aux Turenne,  
 „ aux Bossuet, si une destinée fatale les fai-  
 „ soit renaître parmi nous. Ils diroient à  
 „ Pascal, *écrivez comme l'abbé Raynal;*  
 „ à Corneille, *faites des tragédies comme la*  
 „ *Harpe & Lemierre;* à Moliere, *faites*  
 „ *des drames ou des calembours;* à Fénelon,  
 „ *travaillez pour l'Encyclopédie;* à Despréaux,  
 „ *taisez-vous;* à tous enfin, *soiez de votre*  
 „ *siecle.* „

Quant au *Scélérat obscur*, je m'attends bien  
 que les accès de son fanatisme redoubleront  
 par l'inutilité de ses efforts; mais comme tout  
 écrivain honnête a droit d'ignorer son exis-  
 tente & à plus forte raison le degré de sa  
 rage actuelle, j'ai bien envie de profiter de

ce droit & de fermer les yeux au spectacle de ses convulsions. J. J. Rousseau dit d'une critique de ses ouvrages; *Je l'ai parcourue, je l'ai jeté par terre, & j'ai craché dessus pour toute réponse.* Mais à l'égard de la *gazette ecclésiastique* on ne peut pas même dire qu'on l'a parcourue. Tout ce qu'on peut faire, c'est de la jeter & de cracher dessus. Ses plus zélés promoteurs n'osent avouer qu'ils la reçoivent ou qu'ils la lisent; j'en ai fait une épreuve remarquable dans une occasion. (a)

Tous les motifs de gratitude & d'honnêteté demandent que je reconnoisse ici solennellement les services que des gens actifs, instruits & complaisans m'ont rendu dans la rédaction de cette longue, sèche, ennuyeuse & pénible nomenclature. Parmi ces hommes officieux je dois distinguer M<sup>r</sup>. l'abbé de Saive, qui a partagé avec moi de la manière la plus amicale & la plus constante tous les dégoûts de cette entreprise. Recherches historiques, discussions littéraires; vérifications chronologiques, rien ne l'a rebuté; pas même la désespérante correction des épreuves que M<sup>r</sup>. Godeau appelloit *l'enfer des auteurs*, & qui dans un ouvrage de cette

(a) Voyez le J. du 1 Fév. 1781. p. 126. En conséquence d'une si pressante invitation faite dans une ville où cette feuille a de grands partisans, qui n'auroit cru, qu'au moins sous le voile de *l'incognito* on me communiqueroit l'article demandé? La honte d'avoir cette feuille a roidi contre mes instances ses plus dévots lecteurs.

nature, redoubloit de tourmens. Les nouveaux articles sur-tout ont fixé son attention, & je lui suis particulièrement redevable du degré de perfection qu'on reconnoitra j'espere dans ce *Dictionnaire* relativement à cette partie.

Il ne faut cependant pas s'attendre d'y voir les noms de cette multitude d'écrivailleurs, qui se croient illustrés par un drame, un petit roman, une mauvaise compilation historique, un rechauffé philosophique &c. Dans ce tems d'une malheureuse fécondité de livres mauvais ou frivoles, où tout le monde écrit; où le titre d'auteur en devient un pour celui qui ne peut s'en donner d'autre, ce seroit un étrange travail que la rédaction d'un tel recueil, qui d'ailleurs par sa masse, par un mélange ridicule & odieux, obscurciroit plutôt qu'il ne serviroit à conserver les notions historiques. On trouvera à la vérité dans ce *Dictionnaire* les noms de quelques écrivains qui n'ont rien laissé de bien remarquable; mais ils ont vécu dans un tems où leurs ouvrages ont fait sensation, où les auteurs étoient rares, occupoient l'attention du public, & acquéroient par-là quelque droit aux regards de la postérité. Leur nom se trouvant d'ailleurs dans la plupart des biographies, paroissent jouir d'une espèce de possession dont il est moins naturel de les débusquer que de ne pas la leur laisser prendre. Enfin leur petit nombre ne tiroit point à conséquence à l'égard de leurs contemporains; nos prudens aïeux n'ayant eu garde de vouloir tous faire des livres: ils savoient très-bien que c'étoit

un moïen sûr de couvrir la terre de folies  
& d'erreurs :

*Retour de  
Paris. Com-  
méd. de  
Mr. de Bor-  
de.*

On croïoit aux vertus, aux loix, à la patrie,  
A l'amitié, qui seule embellit notre vie,  
Et l'on n'écrivoit pas sans raison, sans propos,  
Pour faire un peu de bruit, pour subjuguier des  
sots.

On ne parcouroit point chaque art, chaque  
science,

Pour en savoir les mots & jouer l'importance.  
Nos ancêtres n'étoient ni savans, ni subtils;  
L'esprit borné, mais sain, peut-être ignoroient-ils

Ce mot d'*humanité* dont l'abus nous impose;  
On se passoit du terme, & l'on avoit la chose,  
Les sottises pour eux avoient bien moins d'ap-  
pas.

Et si l'on en faisoit, on n'en imprimoit pas.



Le *Chapelet* est le mot du dernier Lo-  
goprophe, où l'on trouve péché, chat, athée.

*N*ous sommes les neuf sœurs, au bois nous  
sommes nées,  
Nous servons aux humains de divertissement;  
Et si de leur plaisir nous n'érions l'instrument,  
Nous serions par leur ordre aux flammes condam-  
nées.

Mais il vaudroit bien mieux, pauvres infortu-  
nées,  
Nous voir transformer vite en un brasier ardent,  
Que de subir l'horreur d'un supplice constant,  
Et d'être à mille coups sans cesse destinées.

NOUVELLES



**NOUVELLES POLITIQUES.**  
**TURQUIE.**

**C**ONSTANTINOPLE ( *le 12 Juin.* ) Le Grand-Seigneur s'est rendu il y a quelques jours à sa maison de plaisance de Besiktache, pour y passer l'été : la plupart des ministres étrangers ont aussi quitté la capitale & se sont retirés à la campagne. Un motif, qui les a engagés à presser leur départ, c'est la peste, qui nous menace : il en est déjà mort plusieurs personnes dans la ville & les fauxbourgs ; & , comme elle fait les plus affreux ravages dans l'Archipel, sans que la communication entre Constantinople & les isles soit interrompue, l'on a les plus grandes raisons de craindre, qu'elle ne cause ici cette année la plus triste désolation.

Comme il y a bien du tems, qu'il n'est pas sorti de notre port des forces aussi nombreuses que celles que commande le capitain (dern. Journ. p. 423), l'attention publique s'est réveillée à la vue de leur départ, sur-tout celle des étrangers : lorsqu'on apprit qu'elles alloient se rendre dans l'Archipel, les Vénitiens, qui se trouvent ici, commencèrent à s'inquiéter ; mais on les a tranquillisés par l'assurance, que l'armement n'a d'autre but que d'aller percevoir le tribut dans les différentes isles &

Echelles selon l'usage. L'on fait à la vérité, que, si les desirs du grand-amiral avoient été remplis, sa mission auroit eu un objet plus important : il avoit proposé d'aller pacifier les beys de l'Égypte ou d'entreprendre une expédition contre l'Ordre de St. Jean, un corsaire maltois ayant enlevé l'année dernière un bâtiment ottoman ; mais le grand-visir n'a agréé ni l'un ni l'autre de ces projets. Sur ce refus le capitán-bacha, jugeant au-dessous de lui de faire une croisière de simple parade, vouloit rester chez lui : le grand-visir ne le lui a pas permis & a obtenu l'ordre pour son départ, apparemment pour montrer qu'on pouvoit se passer de sa présence dans la capitale. Cependant le public, persuadé que Hafsán-bacha est l'homme le plus propre au maintien de la tranquillité générale, regrette beaucoup son départ, qui a été longtems incertain.

L'on a vu arriver il y a peu de jours dans notre port le premier navire avec pavillon impérial, venant de la Mer-noire par le Danube : il avoit été expédié des États autrichiens avec une cargaison de marchandises de l'Allemagne pour Cherson ; & dans cette nouvelle ville russe il avoit pris en retour un chargement de grains, adressé à une de nos maisons de commerce allemandes. Il est aussi entré dans notre port un navire autrichien venant de Trieste, & destiné pour la Crimée, où il prendra pareillement une cargaison de grains en retour.

**SMYRNE** (le 28 Mai.) Les chaleurs du

printems ont fort augmenté les ravages de la peste ; & la mortalité est devenue extrême, de sorte qu'il n'est pas extraordinaire de trouver en rue les cadavres de ceux qui ont succombé à ce fléau. Cependant , comme tout le monde s'est renfermé dans sa maison ou réfugié à la campagne , l'on ne sauroit calculer au juste le nombre des morts. A ce malheur déjà terrible par lui-même est venu se joindre la disette ; & l'on est obligé d'acheter , pour ainsi dire , au poids de l'or les denrées de ceux qui en ont formé une espèce de monopole , si l'on ne veut mourir de faim. Enfin , pour comble de maux , les sauterelles ont de nouveau couvert en grand nombre les campagnes ; & , au milieu de la cherté , elles nous ont ôté l'espoir de la récolte prochaine. — Les enrôleurs algériens , qui se trouvoient ici dans le dessein de faire des levées pour leur régence nous ont quitté crainte de la contagion : mais ceux de Tunis y sont encore restés.

## R U S S I E.

PETERSBOURG (le 21 Juin.) Un événement étrange vient de fixer l'attention de cette capitale. Il s'étoit répandu dans cette ville & ses environs le bruit que le Grand-Duc étoit dans l'intention de fonder une ville dans sa terre de Katschina & de procurer aux sujets russes qui s'y établiroient , non-seulement l'affranchissement de l'esclavage , mais encore de quoi fournir à leur entretien. Ce

bruit, quoique absolument faux, excita parmi le peuple & les serfs des principaux de la noblesse, une si grande fermentation, qu'un grand nombre abandonnerent la campagne & leurs maîtres, & se rendirent à Katschina, dans l'idée d'y trouver la liberté & l'aïssance. Son Altesse Imp. ne sachant rien de cela, & faisant avec quelques-uns de ses courtisans un tour de Czarsko-Zelo à Katschina, rencontra sur le chemin, non loin de sa terre, une troupe nombreuse de ces fugitifs qui, au moment qu'ils apperçurent S. A, s'approchèrent de lui, l'environnerent & se jetterent à ses pieds. Le Grand-Duc fut d'abord surpris à la vue de ces gens-là. Il demanda d'où ils venoient & quel étoit leur desir ? Ils répondirent, " qu'ils étoient venus peupler la ville „ qu'il alloit bâtir „. S. A. Imp. leur répondit, " qu'il n'avoit jamais pensé à fonder „ une ville, qu'il n'avoit pas besoin d'eux „ & qu'ils eussent à retourner chez eux „. Le gouvernement a depuis rendu une publication pour contredire ce bruit & faire des recherches sur ceux qui en sont les auteurs. Plusieurs des fugitifs sont retournés à leurs domiciles respectifs; mais la plupart, les serfs sur tout, craignant le courroux de leurs maîtres à leur retour, se tiennent cachés dans les bois; & l'on craint que le besoin ne les porte à quelque entreprise désespérée.

Les ordres réitérés de la cour, pour rassembler un corps de 30 mille hommes & former des magasins en Livonie, avoient réveillè l'attention publique : elle a été excitée

davantage par les conférences très-fréquentes à la cour & le départ des couriers. Entre-autres il en a été expédié un à l'ambassadeur de notre cour à celle de Vienne ; & l'ambassadeur de celle-ci en a envoyé en même tems un à l'Empereur, son maître. Deux exprès ont été dépêchés à la même époque, l'un au prince Potemkin, l'autre au conseiller-privé Besborodka, membre du département des affaires étrangères, qui s'étoit rendu à ses terres : ils ont été mandés pour se rendre ici sans délai. Le concours de toutes ces circonstances fait supposer avec beaucoup de fondement, qu'il y a des affaires de la plus grande importance sur le tapis. L'escadre de Cronstadt mettra incessamment à la rade : elle est composée de 7 vaisseaux de ligne & 4 frégates : mais le manque de matelots expérimentés en retardera probablement la sortie. Une grande partie de ceux, qui avoient été envoyés à Cherson l'année dernière, pour équiper la flotte de la Mer-noire, ont péri par la contagion, qui a régné dans cette contrée, & qui n'y a pas encore cessé ses ravages.

On assure qu'il vient d'arriver dans notre capitale un envoyé d'une cour d'Allemagne à Constantinople. Il étoit rappelé par sa cour, & au lieu de s'y rendre, il est venu se mettre sous la protection de notre Impératrice. Voici le motif qu'on prête à sa démarche. Lors des derniers démêlés entre les deux cours impériales & la Porte ottomane, le ministre de Russie à Constantinople parvint à découvrir que le Grand-Seigneur avoit été assuré,

de la part d'une Puissance d'Allemagne, que dans le cas où la Turquie seroit attaquée, cette Puissance seroit une diversion en sa faveur; apparemment que l'envoïé a craint qu'on ne l'accusât d'avoir laissé pénétrer ce projet.

## P O L O G N E.

**VARSOVIE (le 2 Juillet)** Le comte Malachowski, ci-devant grand-secrétaire de la couronne, aiant été nommé vaivode de Masovie à la place du défunt comte Mokronowski; S. M. a conféré le poste de secrétaire de la couronne au comte Dzeeduffycki, grand-notaire de Lithuanie & secrétaire au département des affaires étrangères; & celui de grand-notaire de Lithuanie, au prince Sangurzka, staroste de Krzemieniecz.

Toute notre attention est tournée vers la diète qui se tiendra à Grodno malgré tous les efforts qu'on a faits pour l'empêcher: elle sera la première qui se soit tenue en Lithuanie depuis 20 ans que regne le Roi actuel, quoique les loix prescrivent que des trois il s'y tienne une; il seroit nécessaire de prendre quelques précautions dans cette diète à cause de la peste qui s'est déclarée en Volhinie; le bruit qui s'en étoit répandu ne se soutient cependant pas; mais une bande de voleurs d'une espece toute particulière & à laquelle tiennent des gens qu'on n'auroit jamais soupçonnés, y exerce ses brigandages. Ces bandits sont extrêmement humains; on les a vu

tirer du sang à ceux qu'ils avoient volés, ou leur donner quelques poudres pour empêcher les effets de la crainte, & souvent des larmes répandues à propos leur ont fait restituer ce qu'ils avoient pris.

Le résident prussien en cette ville, M<sup>r</sup>. Buchholtz, a remis de la part de sa cour, un plan d'accommodement avec la ville de Dantzich, à l'ambassadeur de Russie; il renferme les neuf articles suivans. " 1. Le magistrat de Dantzich fera, au nom de la ville, des excuses à S. M. P, & promettra de ne plus lui donner dans la suite aucun sujet de plainte. 2. Il s'obligera à laisser librement passer par le territoire de la ville, tant par terre que par eau, les marchandises des sujets prussiens pour aller d'une province de S. M. à l'autre: il fera rétablir à cet effet la communication par le Gänzekrug; il réparera les chemins qui la facilitent & s'obligera à les ouvrir aux sujets de S. M; il pourra néanmoins établir des barrières dans les chemins qui approchent les remparts, & les fermer depuis le coucher jusqu'au lever du soleil; les droits de péage devront être les mêmes pour les sujets de S. M, que pour les habitans de Dantzich. 3. La ville fera exclusivement le commerce de mer avec la Pologne dans la partie de la Vistule, qui traverse la ville, & le Roi défendra à ses sujets ce commerce au travers de la ville de Dantzich, par le Fahrwasser, & il sera ordonné au contrôleur pour les droits de S. M. de n'y laisser passer aucun bâtiment prussien dont la destination seroit pour la Pologne;

gne; la ville de son côté s'obligera à laisser passer librement les sujets prussiens qui iront chercher leurs besoins, sans qu'ils soient tenus à payer d'autres droits que les négocians dantzickois. 4. Le commerce & le passage seront libres de part & d'autre, & le Roi ne s'opposera pas à ce que la ville mette des droits sur les marchandises prussiennes au Neu-Fahrwasser, pourvu qu'ils n'excèdent pas ceux que S. M. a établis. 5. Le magistrat s'obligera à laisser passer exempts de tout droit les effets roiaux, dans lesquels seront compris les sels, les porcelaines, fers, tabacs & les besoins de l'armée: la compagnie pour le sel, établie à Varsovie pourra tirer ses besoins à travers la ville sans payer de droits. 6. La convention du 8 Janvier 1771, par laquelle il étoit défendu aux sujets prussiens de s'établir dans la ville sans une permission spéciale du ministère ou de la régence, s'étendra du jour de la signature, à la Prusse-occidentale. 7. Le Roi s'engagera à rendre à la ville les habitans qui l'auront quittée après la signature du traité, & qui ne seront pas sans reproches: on cessera aussi de faire des recrues dans la ville de la part de S. M. 8. Les Juifs prussiens jouiront des mêmes avantages que les Juifs allemands en général, pourvu qu'ils se conforment aux loix de la république & ne fassent pas de commerce illicite. 9. S. M. promet d'oublier le passé, de favoriser en tout le commerce de Dantzich, de rompre toutes les entraves qui lui ont été données, de faire cesser tous les su-  
jets

jets de plaintes que les Dantzickois ont formées & de défendre à ses sujets de les troubler d'aucune manière dans leur commerce. »

## E S P A G N E.

MADRID (le 26 Juin.) La cour continue à faire son séjour au château d'Aranjuez : la nouvelle qu'on a reçue de la grossesse de la Princesse des Asturies, a répandu la joie dans cette capitale.

On assure que dans peu il sera publié un édit concernant le commerce de toile que la ville de Seville fait avec les Isles Philippines par le port de Cadix. Cet édit assurera de grands privilèges aux négocians.

Depuis qu'un François s'est fracassé les reins & la cuisse en abandonnant son aérostat qui prit feu à 90 pieds de hauteur, le Roi a fait défendre les Montgolfières dans toute l'étendue de ses Etats : la machine que faisoit construire en taffetas le comte de Galvez devoit avoir au moins 500 aunes de circonférence.

L'on apprend par les lettres de Carthagene, en date du 7 Juin, que Don Antonio Barcelo, destiné à commander encore la nouvelle expédition contre Alger, est déjà arrivé en ce port, qui est le rendez-vous de l'armement, dont on voit ici la liste suivante.

Vaisseaux de guerre : la Foudre, de 80 canons ; le Saint-Sébastien, le Saint-Firmin, de 74 ; le Septentrion, de 64. Frégates : le Pilier, de 42 ; la Ruffine & l'Astrée, de 36. Saïques :

le Catalan, le Murcien, de 34; le Lebré, le Daim, le Pilier, de 32; le Saint-Antoine, le Saint-Sébastien, le Saint-Damas, le Saint-Louis, de 28; le Carmen, le Saint-Blas, le Saint-Lin, de 18. Brigantins : l'Atochá, de 24; le Murray, de 14. Bêlandres : le Tartare, & deux autres qui se nomment la Conception. Vingt-quatre chaloupes bombardières : onze avec des obusiers de 8 pouces; vingt-quatre canonnières de 24 livres de balle, quatre avec des canons de 12, huit avec des coulevrines de 16, six de débarquement. A ces cent-un bâtimens doivent se joindre les quatre galeres, le vaisseau de 60 canons & les deux frégates de 40, arrivés le 5 de Malte; & les deux vaisseaux de 60 canons, les trois frégates, les deux chebecs & les deux brigantins napolitains, qui étoient à Majorque le 7 de ce mois, & qui ont dû mouiller depuis à Carthagene.

Cet armement, qu'on dit devoir être augmenté de quatre vaisseaux portugais, trouvera devant Alger le vaisseau espagnol, le Guerrier; les frégates la Rose, la Lorette, le Carmen; & le brigantin le Bibo, qui croisent dans ces parages depuis quelque tems. L'escadre que le Grand-Maître de Malte destine pour renforcer notre flotte dans l'expédition d'Alger, est arrivée le 5 à Carthagene. Elle est commandée par le capitaine de Frelon, & consiste en un vaisseau de ligne, deux frégates, quatre galeres & une corvette.

## P O R T U G A L.

LISBONNE (le 15 Juin.) Les mariages annoncés & publiés depuis quelque tems, n'ayant point eu lieu à l'époque où nos politiques s'attendoient à les voir célébrer, le bruit

est devenu général ici , que d'autres Puissances ont témoigné de l'apprehension à ce sujet ; en ce cas il seroit fort probable , nous dit-on , que les difficultés , qui pourroient naître successivement dans une affaire de cette importance , fissent différer la solemnité en question. Il paroît , ajoute-t-on , que certains cabinets ne verroient pas avec plaisir une union si étroite entre notre royaume & celui d'Espagne.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( le 25 Juin. ) Le ministre de l'Impératrice de Russie aiant déclaré au nom de sa Souveraine , “ qu'il ne fauroit  
 „ lui être indifférent , que la paix fût inter-  
 „ rompue dans le Nord , & que , si S. M.  
 „ Suédoise jugeoit à propos d'attaquer le  
 „ Dannemarck , S. M. Imp. se trouveroit  
 „ dans la nécessité d'assister ce royaume de  
 „ toutes ses forces „ ; le comte de Creutz ,  
 premier ministre a répondu , dit-on , par écrit , “ que le Roi , son maître , n'avoit  
 „ jamais eu aucun dessein contre le Danne-  
 „ marck , moins actuellement que dans aucun  
 „ tems ; que S. M. ne manqueroit certaine-  
 „ ment point de faire , de son côté , tout  
 „ ce qui pourroit contribuer à la conservation  
 „ de la bonne harmonie entre les deux cours ;  
 „ & qu'il lui paroïssoit fort étonnant qu'on  
 „ eût pu concevoir de pareilles idées en  
 „ Dannemarck ; à quoi l'on croit n'avoir  
 „ donné aucun lieu en Suede. „

Vers

Vers la fin du mois dernier, il s'est fait dans le district de Frakne deux éboulemens considérables; de grandes masses de terre, détachées successivement d'une montagne, y ont arrêté le cours d'un petit fleuve dont les eaux répandues dans les campagnes, ont fait quelque dégât. Les physiciens assurent que ces premières chûtes ne manqueront pas d'être suivies incessamment de plusieurs autres.

## D A N N E M A R C K.

**COPENHAGUE** (le 29 Juin.) Le Roi & les autres personnes de la famille royale se montrent quelquefois ensemble dans le public, entre-autres avant-hier à la promenade publique du Thiergarten, où il s'étoit rassemblé une foule innombrable pour les voir. Le 1<sup>er</sup> du mois prochain, la Reine douairière se rendra au château de Friedensbourg, pour y passer l'été.

Il a été établi à la cour un nouveau bureau pour le département politique: le Prince royal se propose d'y travailler lui-même aux affaires, guidé par le premier-ministre comte de Bernstorff. Le conseiller de conférence Dreyer, qui sera relevé par le comte Frédéric de Reventlau, comme envoyé-extraordinaire du Roi à la cour de Londres, passera avec le même caractère à celle de Madrid.

## I T A L I E.

**ROME** (le 26 Juin.) Dans le consistoire

secret, tenu hier, 25 de ce mois, le St. Pere, aiant déclaré camerlingue pour l'année courante, le cardinal Antonelli, a proposé plusieurs églises vacantes & entr'autres celle de Milan, pour Mgr. Philippe Visconti; mais Sa S. n'a nommé à cette occasion aucun cardinal.

Pour consacrer l'estime qu'il a pour le Pontife regnant, le chapitre du Vatican, vient d'ordonner qu'on fit une statue colossale représentant Sa Sainteté, aiant fixé un tems à l'artiste, après l'expiration duquel elle devra incessamment être érigée. — Le grand-connétable Philippe Colonna a reçu avis de la cour de Naples de faire les préparatifs nécessaires, pour la présentation de la haquenée qui aura lieu, comme de coutume, la veille de St. Pierre & de St. Paul.

De gros effaims de fauterelles, répandues depuis peu dans nos environs, menacent de ravager toutes nos campagnes; à Bagnarea & à Orviette où leur nombre paroïssoit s'accroître de jour en jour, on a fait une procession générale & des prieres publiques, pour obtenir du Ciel l'éloignement de ce fléau.

Il est question du desséchement de l'antique lac de Colflorito. Le sieur Santoni, physicien, s'est rendu sur les lieux avec le sieur André Vici, architecte, pour examiner si cette entreprise est praticable, & pour la commencer sur le champ, s'il en juge ainsi.

La ville de Sinigaglia avoit envoieé ici des députés, pour faire des représentations sur la suspension, qui avoit été ordonnée de la

foire de cette ville, par un décret en date du 20 Mai, à cause de la maladie contagieuse, qui s'est déclarée dans la Dalmatie. Le Pape avoit ordonné en conséquence une congrégation, composée de cardinaux & de prélats. Le cardinal Antonelli, qui en étoit membre, & qui a un intérêt personnel à la chose, parce qu'une partie de ses biens est enclavée dans le territoire de Sinigaglia, a plaidé en faveur de cette ville : mais, les autres délibérans n'étant pas de son avis, la consulte a décidé, que la suspension devoit non-seulement être confirmée, mais aussi que la foire n'auroit pas lieu cette année. Quoique le commerce de l'Italie, celui de l'Europe même, souffrira beaucoup de cette prohibition, la nécessité cependant l'a dictée, puisque la contagion continue de faire des ravages à Spalatro : l'on prétend même que le mal commence à se faire sentir jusques dans le Frioul. L'ambassadeur de Venise a prévenu Sa Sainteté, que, si les côtes n'étoient pas mieux gardées que ci-devant, la république établirait un cordon pour empêcher toute communication avec ses Etats. C'est apparemment ensuite de ces représentations, que notre gouvernement a fait expédier de nouveaux ordres pour défendre, sous les peines les plus rigoureuses, non-seulement à la ville de Sinigaglia, mais aussi à toutes les autres villes du littoral de l'Etat ecclésiastique sur le golfe adriatique, de tenir aucune foire quelconque, soit avec les marchandises de l'intérieur du pays, ou avec celles qui au-  
roient

soient été apportées par mer , quoiqu'elles eussent fait la quarantaine entière de 40 jours. Il a été donné ordre en même tems de faire encore mettre en mer quatre barques-courrières ; & il a été enjoint aux cinq commissaires , au cas qu'ils rencontraient quelque autre barque , qui voulût passer d'un endroit à l'autre , de la faire accompagner par celles de garde.

Les Catholiques , établis dans les colonies américaines , ont demandé au Pape un vicaire apostolique ; dans leur requête , ils nomment la personne qu'ils desireroient voir revêtue de cette dignité , c'est un Ex-Jésuite qui par ses lumières , son zele & sa prudence leur paroît mériter d'être élevé à cette charge.

— Les dernières lettres de Pekin assurent , que l'Ex-Jésuite Puerot de Florence , nommé par l'Empereur de la Chine , mandarin & son secrétaire pour les dépêches de la Russie , a obtenu de ce Monarque un décret , qui permet , dans toute l'étendue de ses Etats , le libre exercice de la religion catholique ; tous ses sujets en général auront la liberté de l'embrasser , même les mandarins , pourvu que ces derniers demandent pour cet effet le consentement de Sa M. Impériale.

NAPLES ( le 13 Juin. ) L'affaire qui se traitoit depuis longtems entre cette cour & la religion de Malte , relativement aux prieurés de ce royaume qu'on desiroit séparer des autres qui sont compris sous la dénomination générale de langue d'Italie , vient d'être terminée.

minée à la satisfaction de Sa Majesté & de l'Ordre.

LIVOURNE. (le 30 Juin.) Le patron d'un bâtiment anglois, arrivé ici d'Alger & de Tunis, rapporte que les Algériens attendent, avec courage & sans la moindre crainte, l'escadre espagnole qui doit venir les châtier; outre 80 chaloupes canonnières, qu'ils préparent pour leur défense, ils ont construit à fleur d'eau une batterie de 100 canons de 36 livres de balle. Ce marin ajoute, que malgré la vigilance des 6 frégates espagnoles, qui croisent devant Alger, trois bâtimens hollandois, chargés de poudre & de boulets, ont trouvé le moien de se glisser dans le port.

On apprend de Massa-Carrera qu'on y a ressenti une secouffe de tremblement de terre, mais qui n'a causé aucun dommage.

VENISE (le 23 Juin.) S'il en faut juger par les préparatifs de l'escadre, sortie hier de notre port, & par la grande quantité de munitions, qui y a été embarquée, l'expédition contre les Tunifains, à laquelle elle est destinée, sera très-sérieuse & formidable. Quelques jours avant son départ, le chevalier Emo, qui la commande, demanda une somme de 50 mille sequins, pour ne pas manquer d'espèces en cas d'accidens imprévus: mais le paiement a rencontré de grands obstacles. En général les fraix très-onéreux de cet armement embarrassent la république; & l'on a été obligé de suspendre le paiement des capitaux déposés à la banque; opération, qui pourra

pourra apporter du retardement à bien des affaires, & incommoder beaucoup les particuliers. (a)

La peste continue ses ravages dans la Dalmatie : de quatre mille habitans, qui faisoient la population de Spalatro, il n'en est presque point resté dans la place : les fauxbourgs ont été longtems à l'abri du mal, qui ne s'est pas d'abord étendu non plus à l'isle voisine de Brazza : mais les derniers avis ne sont pas aussi favorables ; & depuis quelques semaines la contagion a fait de nouveaux progrès.

MILAN (le 1 Juillet.) On vient de publier ici une dépêche de l'Empereur, en date de Vienne le 20 Mars, adressée à l'Archiduc Ferdinand, gouverneur & capitaine-général de la Lombardie-autrichienne, & une convention

(a) C'est sans doute une excellente œuvre que de mettre à la raison les pirates de Tunis ; mais qui auroit cru que cette expédition mettroit la république dans une telle détresse, dans le cas de prendre une résolution si contraire à sa considération politique, à son crédit commercial, & à l'idée d'une Puissance qui vers la fin du dernier siècle & au commencement de celui-ci combattoit encore, sans déroger à aucun engagement, toute la puissance de l'Empire ottoman par mer & par terre ? . . . N'eut-il peut-être pas mieux valu laisser quelque tems ses navires exposés au brigandage des Africains, que de porter l'alarme & la défiance au dehors & au dedans de l'Etat, de sacrifier un bien assuré & précieux, la confiance publique, au succès très-incertain d'une expédition pénible & lointaine ?

vention qui y étoit jointe, conclue par Sa M. Imp. avec le souverain Pontife, pour régler à l'avenir tout ce qui concerne les matieres bénéficiales dans la Lombardie.

Par cette convention, signée à Rome le 20 Janvier, le Pape renonce, au nom du St. Siège, au droit dont il avoit joui jusqu'à présent de nommer aux églises métropolitaines & cathédrales, abbaies, monasteres, prieurés & autres dignités claustrales, préceptories générales de tous les Ordres, comme aux dignités les plus grandes après les pontificales, dans les duchés de Milan & de Mantoue, existant actuellement & réellement sous la domination temporelle de Sa M. Imp. Il cede pareillement la nomination aux dignités inférieures, canonicats, paroisses & autres bénéfices ecclésiastiques, dans les mois réservés au St. Siège, sauf les droits des Ordinaires pour les autres mois, & ceux de patronat laïque & mixte. Les bulles pour les églises métropolitaines & cathédrales, & autres bénéfices non paroissiaux, seront expédiées aux nouveaux titulaires comme par le passé, en payant les droits & la taxe d'usage, à l'exception pendant des bénéfices conférés au concours, pour lesquels Sa Sainteté accorde aux évêques le droit d'institution qu'elle a eu précédemment. On nommera aux églises métropolitaines & cathédrales les sujets les plus dignes qui subiront à Rome l'examen accoutumé; & l'Empereur s'engage à faire observer dans les nominations & les concours tout ce qui est prescrit à ce sujet par le

Concile de Trente. Cette convention amicale sera observée invariablement & à perpétuité, tant par Sa Sainteté & les souverains Pontifes ses successeurs que par Sa M. Impériale, en qualité de duc de Milan & de Mantoue, & par ses héritiers & successeurs aux mêmes duchés.

MALTE (*le 4 Juin.*) Les corsaires barbaresques paroissent avoir été informés à tems, que nos galeres & autres vaisseaux de guerre se sont réunis à la flotte espagnole, pour aller bombarder leur capitale; depuis quelques jours, il rodoit dans nos environs une quantité extraordinaire de ces pirates, déterminés sans doute, à se prévaloir de l'absence de nos forces maritimes, pour s'emparer des navires qui nous arrivent. Notre gouvernement instruit de leur dessein, n'a pas manqué d'armer au plutôt deux chebecs, ainsi qu'une galiote tripolitaine, enlevée depuis peu. Ce petit nombre a suffi pour les écarter; nous venons d'apprendre qu'aux environs de l'isle de Candie, l'un de nos chebecs s'est rendu maître d'un bâtiment algérien, chargé de riz, de café & de toiles: tout l'équipage, qui consistoit en 54 hommes, a été fait prisonnier.

## A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 3 Juillet.*) L'Empereur qui étoit allé jusqu'à Neustadt à la rencontre de l'Archiduc - Grand-Duc de Toscane, & de l'Archiduc son fils, en revint le 30 du mois dernier au château de Laxembourg,

accompagné de Leurs Alteſſes Roïales, qui pendant tout leur voïage ont joui de la ſanté la plus parfaite. Aujourd'hui Sa Majeſté & Leurs Alteſſes Royales ſont attendues en cette capitale.

Il arrive tous les jours ici des couriers chargés de dépêches très-importantes, auxquelles l'Empereur répond lui-même. S. M. a fait ces jours paſſés une viſite au général, comte de Laudon; quelques jours après 150 bombardiers ont reçu ordre de ſe rendre au grand magasin de poudre à Théréſienfeld pour y préparer des bombes & des grenades.

Des dépêches arrivées de Pétersbourg, ont donné lieu à une conférence entre le prince de Galitzin & le chancelier d'état, qui a duré plus d'une heure: on ignore encore le contenu de ces dépêches; tout ce qu'on ſait, c'eſt qu'un courier a été auſſi-tôt après expédié au miniſtre de l'Empereur à Varſovie.

— L'ambaffadeur de France a voulu entamer des conférences avec le chancelier d'état relativement aux affaires de la Hollande, mais ce dernier ſ'y eſt refusé voulant ſ'en tenir à ce qui ſeroit réglé à Bruxelles. — Ces jours paſſés on a conduit ſur les frontieres de la Pruſſe un ſeigneur décoré d'un Ordre, par un garde de la police. On dit que cet enlèvement a eu lieu à la réquiſition d'une eſtaffette venue de Berlin.

L'Empereur informé que les Proteſtans empiètent tous les jours ſur la liberté qu'on leur a accordée, eſt attentif à les réprimer. Selon une nouvelle ordonnance, toutes les perſon-

nes qui, selon la loi générale de tolérance, doivent être élevées dans la religion catholique, ne pourront plus à l'avenir être conduites dans les oratoires des différentes communions tolérées; un ordre particulier enjoint aux pères de famille de ne point permettre que leurs enfans y paroissent, soit seuls, soit sous la conduite de leurs maîtres.

L'Empereur fait élever à Semlin une nouvelle église catholique & des écoles, à la place de l'ancienne mosquée qui, pendant 75 ans, y avoit servi de paroisse (a). — On reçoit la nouvelle de plusieurs districts de la Hongrie, que des millions de sauterelles, que la chaleur fait éclore, malgré les précautions qu'on a prises pour les étouffer dans leur naissance, commencent déjà à se répandre sur les campagnes & à les dévaster. — Les lettres de Comore portent que le 15 du mois passé, on y a ressenti deux secousses de tremblement de terre, dont la première a fait de nouvelles crevasses dans les murs de quelques édifices. — Un courier parti de Semlin pour Constantinople

---

(a) Peut-être menaçoit-elle ruine, ou n'étoit-elle pas assez vaste. Hors de-là j'eusse voulu la conserver comme une espèce de trophée sur le mahoméisme. Le Minarez, où j'ai passé une journée entière en 1768, sert à découvrir Belgrade & une grande partie des environs. — La belle mosquée de Cinq Eglises convertie en temple chrétien, excite vivement les regrets des Turcs, qui vont encore la voir quand ils voient en Hongrie; c'étoit la plus spacieuse & la mieux bâtie qu'ils eussent en deçà d'Andrinople.

Constantinople a été attaqué deux jours après par des brigands, qui, après avoir garotté une partie de son escorte, l'ont forcé à leur remettre les lettres, l'argent & les autres choses précieuses dont il étoit porteur. Le Testerdar de Belgrade a fait assurer notre commandant qu'il alloit faire les recherches les plus rigoureuses, pour découvrir les auteurs de cette violence. On ne fait point si les lettres enlevées de la valise étoient fort importantes, mais on apprend qu'il y avoit de grosses sommes en especes.

BERLIN (le 6 Juillet.) Le Prince Henri de Prusse prit le 28 du mois dernier congé de la Reine à Schœnhausen; & il se rendit ensuite pour le même sujet chez le prince Ferdinand, son frere, à Friederichsfeld. Son Alt. R. a passé les jours suivans à Berlin & à Potsdam chez le Roi son frere; & avant-hier elle est partie pour son voiage en Suisse & en France, prenant sa route par Brunsvich: elle fera ce voiage dans le plus rigoureux *incognito* avec une suite de 2 ou de 3 chariots. De la Suisse elle se rendra par Lyon à Paris; & l'on dit que, si la saison le permet, elle visitera aussi l'Italie, pour aller prendre les bains de Pise.

HOLTEN dans le pais de Cleves (le 24 Juin.) L'église catholique, que le Roi notre Souverain nous a gracieusement permis d'élever en cette ville, étant achevée sous la direction de Monsieur Théodore Fyten, curé confirmé par Sa Majesté, nous jouissons enfin d'un bonheur que nos peres avoient attendu

tendu pendant près de deux siècles: aujourd'hui on y a fait pour la première fois le Service divin; vers les 9 heures du matin, M<sup>r</sup>. le très-digne curé, religieux de l'illustre abbaye de Starckrath, qui avoit eu ci-devant la direction de notre communauté, prononça un sermon analogue à cette auguste cérémonie; ensuite M<sup>r</sup>. le baron de Horst, abbé de la très-noble & illustre abbaye de Hamborn de l'Ordre des Prémontrés, spécialement requis à cet effet, officia pontificalement; pendant la Grand'Messe on entendit une musique choisie. La solennité finit par un *Te Deum* chanté en présence d'un grand nombre d'habitans tant catholiques que protestans. Les vœux les plus ardens aiant unanimement été adressés au Ciel, pour la conservation des jours précieux de Sa Majesté, le tout fut terminé avec joie, décence, & à la satisfaction de tous les assistans, qui réunirent leurs prières pour la prospérité de nos sensibles bienfaiteurs à la bienfaisance & au souvenir desquels, notre communauté naissante, dépourvue encore des moyens nécessaires pour consolider cet ouvrage, à l'honneur de se recommander.

MUNICH (le 26 Juin.) S. A. E. a assisté aux manœuvres de ses troupes le 2, le 5 & le 9 de ce mois: le 8 la cavalerie manœuvra seule, toutes les troupes ont défilé devant l'Electeur pour se rendre à leurs quartiers respectifs. Le spectacle d'un camp qu'on a si rarement dans ce pais-ci, a attiré un grand concours de spectateurs: on y a remarqué

beaucoup d'officiers impériaux, prussiens & saxons.

Les francs-maçons sont fort mécontents d'une ordonnance suprême qui vient de paroître & dont voici la teneur: " Comme sans l'autorité  
 „ & la permission expresse du Souverain, il est  
 „ défendu d'ériger des communautés, com-  
 „ pagnies ou confraternités, & que toute  
 „ association non autorisée est suspecte, dan-  
 „ gereuse en elle-même, & par conséquent  
 „ interdite en tout cas; S. A. S. E. défend,  
 „ dans ses Etats, tout conventicule de cette  
 „ nature, sous quelque dénomination qu'il  
 „ puisse être connu: tous les sujets en géné-  
 „ ral sont avertis de ne point contrevenir à la  
 „ présente ordonnance, tant à cause du soup-  
 „ çon qu'excite parmi le peuple toute affem-  
 „ blée secrète, que parce qu'ils encourroient,  
 „ en ne s'y conformant pas, la disgrâce de  
 „ leur Souverain. Munich, le 22 Juin  
 „ 1784. „ (a)

HANOVRE (le 1 Juillet.) Le prince-évêque d'Osabrug, second fils de LL. MM. Britanniques, accompagné du général Greenville, est parti ce matin pour se rendre à Vienne. Son Altesse Royale passera ensuite en plusieurs autres cours d'Allemagne, & ne sera de retour en cette ville que vers la fin d'Octobre prochain.

LIEGE (le 18 Juillet.) S. E. M<sup>r</sup>. le

---

(a) Observ. sur cette matière 15 Mars 1782, p. 441 & autres Journ. cités *ibid.*

comte de Metternich-Winnebourg , grand-croix de l'Ordre royal de St. Etienne , conseiller d'état & ministre plénipotentiaire de Sa M. Imp. & R. aux cours électorales du Rhin & au cercle de Westphalie , & son commissaire pour présider à l'élection de notre futur Evêque & Prince , arriva jeudi , vers les 5 heures du soir. Les bourgmestres régens avec des députés du conseil de la cité , s'étoient rendus à la barriere de la banlieue pour rendre leurs devoirs à S. E. , qui fut saluée par trois salves de notre artillerie & complimentée au moment de son arrivée par Mgrs. le grand-doïen & le grand-écolâtre au nom de l'illustre chapitre , ainsi que par les Sgrs. députés du corps de la noblesse. Une garde de 50 soldats avec officiers & drapeaux attendoient Son Excellence à l'hôtel de M<sup>r</sup>. le doïen de St. Barthélemi , où elle a pris son logement. Les Sgrs. trésoriers , les personnes de la premiere distinction , s'y rendirent successivement , & le représentant de l'auguste Chef de l'Empire , reçut les honneurs qui lui étoient dus avec la politesse la plus satisfaisante. Demain S. Exc. fera son entrée publique.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 14 Juillet. ) Le 2 de ce mois , le Roi en conseil a rendu une proclamation , pour faire publier par tout le royaume la conclusion des traités définitifs de paix avec les Etats-généraux des Provinces-unies &

avec les États-unis de l'Amérique : & par deux autres proclamations de la même date Sa M. a ordonné un jour solennel d'actions de grâces , qui sera célébré le 29 de ce mois en Angleterre & en Écosse , pour remercier le Ciel du rétablissement de l'amitié & de la concorde entre les nations belligérantes. La nomination de Sir James Harris , chevalier du Bain , au poste d'envoie-extraordinaire & ministre-plénipotentiaire près des États-généraux , a été déclarée dans la gazette de la cour du 3 de ce mois ; & ce ministre doit s'embarquer cette semaine à Harwich sur un des paquebots pour sa destination.

Sa M. vient de faire une nouvelle promotion dans la pairie de la Grande-Bretagne : Alexandre duc de Gordon , marquis & comte de Huntley , comte d'Enzie , vicomte d'Inverness &c. ( tous titres écossois ) , a été créé pair de la Grande-Bretagne sous le titre de baron Gordon de Huntley , au comté de Gloucester , & comte de Norwich au comté de Norfolk : Jean lord Talbot a été créé vicomte d'Ingestrie au comté de Stafford , & comte Talbot de Henfol au comté de Glamorgan : Richard lord Grosvenor a été créé vicomte Belgrave au comté de Chester & comte Grosvenor : & Edouard lord Beaulieu a été créé comte Beaulieu de Beaulieu , au comté de Southampton. Un nouveau pair , qui aspire à une place dans la chambre-haute , est Sir John Griffin , général & chef de la première compagnie des gardes grenadiers. Hier , mylord Sydney y a présenté une requête

quête de sa part, par laquelle il réclame le titre de lord Howard de Walden.

Le Prince de Galles a été sur le point de périr le 30 du mois dernier. Son Altesse Royale allant rendre une visite à cheval, à peu de distance de cette capitale, passa entre deux équipages qui étoient sur la route; & ce ne fut que par le plus grand de tous les bonheurs que ce jeune héritier du trône ne perdit point la vie entre ces voitures; car il en fut violemment froissé. Le 5 au matin, il étoit mieux que la veille; mais le lendemain il étoit beaucoup indisposé. Trois membres de la faculté employent toutes les ressources de leur art pour dissiper une douleur des plus aigues que Son Altesse Royale ressent au côté. Les jours de ce Prince ne sont cependant pas en danger; il a déjà été saigné deux fois.

On parle de diviser le Canada en deux gouvernemens (ainsi que l'on a divisé la Nouvelle-Ecosse), & d'avoir un gouverneur-général pour les deux provinces. C'est lord Grandham qui est le président du comité chargé de préparer les réglemens nécessaires aux établissemens qui restent à l'Angleterre sur le continent américain. M<sup>r</sup>. Pitt, lord Sidney, M<sup>r</sup>. Jenkinson & M<sup>r</sup>. Dundas, sont les autres conseillers d'état qui sont de ce comité.

La cour a aussi reçu des dépêches de Pétersbourg & de Hanovre. On craint toujours qu'il ne se forme quelque orage, & que quelques parties de l'Europe n'en éprouvent les funestes effets avant la fin de cette année.

*Extrait d'une lettre de Dublin du 18 Juin.*

» Tout porte ici l'apparence la plus alarmante d'une résolution déterminée pour secouer le joug de toute autorité ou juridiction de l'Angleterre. La convention pour ne point faire usage d'étoffes de manufacture britannique s'exécute généralement ; & les compagnons-tailleurs ont poussé la haine jusqu'à dépouiller nud ce matin un des principaux maîtres tailleurs, qui étoit contrevenu à la convention en faisant un habit de drap anglois pour Mr. Dennis Daly, membre du parlement & l'un des plus zélés du parti ministériel, à goudronner ensuite ce malheureux artisan, à le couvrir de plumes, & à le chasser en cet état par la ville, aux cris d'une multitude innombrable, qui le suivoit. La populace entre en corps dans les magasins des marchands-tailleurs pour examiner, si le drap, qu'ils ont à vendre, est de manufacture angloise ou irlandaise : s'il est de la première espèce, on l'enlève sans façon, & on le brûle devant la porte. Ces principes d'opposition contre le gouvernement britannique gagnent d'autant plus de terrain, que tous les écrits, qui pourroient être en sa faveur, sont absolument supprimés. Les colporteurs & distributeurs de nouvelles & papiers publics se sont assemblés ; & , comme s'ils faisoient corps, ils ont arrêté par résolution publique de ne vendre aucune feuille, dans laquelle seroit inséré le moindre paragraphe en faveur du vice-roi : & , ce qu'on aura peine à croire, le peuple entrant dans ce projet, tous écrits en faveur de l'administration sont effectivement prohibés. Le duc de Rutland a ressenti lui-même les effets de la fermentation publique : se trouvant avec la duchesse, son épouse, au théâtre de Smock-Alley, où la célèbre actrice, Madame Siddons, jouoit le rôle de Belvidera dans la Conjuración de Venise de Shakespear, il fut sifflé ouvertement par le parterre ; & , lorsqu'il fut question du projet de Joffier pour massacrer tout le sénat, les applaudissemens

partirent de tout côté. L'on croit, que mylord Rutland demandera son rappel. »

*Extrait d'une lettre apportée par le vaisseau de la compagnie des Indes, le Rodney, & écrite par un voyageur anglois de Tesho-Loombo, capitale du Tibet, en date du 21 Octobre 1783.*

« Après un voyage long & pénible ; dans lequel j'ai traversé l'Indostan & le royaume de Bootan, je suis enfin arrivé à Loombo, capitale du Tibet, aux confins de la Chine. J'ai été, on ne peut micux accueilli par le Rajah, qui m'a pressé d'accepter un appartement dans son palais. Les Tibetiens ont pour moi les plus grands égards & me paroissent le meilleur peuple du monde. On jouit ici en ce moment d'une température déficiente. Dans un mois on y aura l'hiver, & alors les rivieres seront toutes glacées, à ce que l'on m'assure : j'ai avec moi des patins & je serai le premier qui donnerai ce spectacle au Tibet. Vous avez entendu parler du grand Lama : tous les habitans de cette partie du continent de l'Asie, depuis les confins du Bengale & de la Russie, jusqu'à la mer de Kamfchatska, paient à cette idole humaine leur tribut d'adoration. Quoiqu'ils le prétendent immortel, ils le reconnoissent sujet à toutes les infirmités de l'homme ; quand le grand Lama tombe malade, c'est pour expier les péchés du genre humain ; s'il meurt, il n'a fait que disparaître de ce monde pour un moment. Son esprit qui ne meurt jamais, se fait bientôt reconnoître dans un autre corps, & c'est presque toujours dans celui d'un enfant. Pour vous donner une idée de la vénération qu'a le peuple pour le grand Lama, je vous envoie la copie d'un court extrait d'une lettre écrite au Rajah par son frere, à la mort du dernier Lama. Après avoir dit qu'on avoit en vain épuié tous les remedes, il continue ainsi. *La mesure de son existence étant remplie, il quitta ces régions périssables pour les demeures éternelles, le 1 du mois de Reggub, dans l'année*

de l'Égypte 1194 ; nous étions comme si les cieux s'étoient écroulés sur nos têtes ; & comme si un jour brillant avoit été chassé tout-à-coup par la plus sombre nuit. Le peuple fit entendre de tout côté des cris de lamentations &c. On vient de faire la découverte du grand Lama dans un des fils du Rajah chez lequel je suis dans ce moment-ci. Les attentions qu'on a pour lui sont étonnantes. Depuis mon arrivée, on l'a conduit du lieu de sa régénération, dans un palais magnifique, préparé pour sa réception. Il étoit accompagné du Rajah & de tous les principaux officiers du royaume : neuf Chinois portoient son palanquin. Le palais de Tesho-Loombo est un édifice beaucoup plus beau & plus magnifique qu'aucun de ceux que possèdent les Souverains de l'Inde. »

## F R A N C E.

PARIS ( le 15 Juillet. ) Le vicomte de Polignac , ambassadeur du Roi en Suisse , aiant prié S. M. d'agréer sa démission de cette place , le Roi en a disposé en faveur du marquis de Vergennes , ci-devant son ambassadeur près la république de Venise. Sa Majesté a nommé , pour remplacer le marquis de Vergennes , le comte de Chalons , ci-devant son ministre-plénipotentiaire près l'Electeur de Cologne ; & pour remplacer ce dernier S. M. a nommé le comte de Maulevrier Colbert. — Le Roi a nommé M<sup>r</sup>. Bertrand de Moleville , maître des requêtes , à l'intendance de Bretagne , vacante par la nomination de M<sup>r</sup>. Caumartin de St. Ange , à celle de Franche-Comté.

Les affaires politiques , traitées avec le Roi de Suede , sont encore trop secretes pour

qu'on en soit pleinement instruit. On sait seulement que, sur la demande qu'il a faite du renouvellement des subsides supprimés (comme on fait) en 1779, il lui a été répondu :  
 „ Que le système de la cour de France n'é-  
 „ toit plus de former des traités éventuels,  
 „ ni de fournir des subsides en conséquence ;  
 „ mais qu'au moment que les circonstances  
 „ paroîtront l'exiger, & dans le cas que la  
 „ Suede eût besoin des secours de la France,  
 „ alors elle pouvoit compter sur son assistan-  
 „ ce, comme par le passé, & regarder le  
 „ traité, par lequel elle vouloit nous lier  
 „ avec elle, comme décidément conclu „.  
 Il étoit dû quelques arrérages à S. M. Suédoise. Deux jours avant qu'elle arriva, on toucha pour lui 700,000 livres au trésor royal. Depuis ce jour, il lui a été porté encore 500,000 livres. On ne croit pas cependant, que cette somme éteigne tout à fait sa créance sur nous. — Un autre voyageur, qui ne se montre pas autant que le Souverain de la Suede, est le Landgrave de Hesse-Cassel. Ce Prince évite même de se trouver dans les endroits, où il pourroit rencontrer S. M. Suédoise. Le 4 il fut à la foire ; & apprenant que ce Prince étoit à l'un des spectacles où il alloit entrer, il alla assister à un autre.

On prétend que l'Empereur trouve la médiation de la France superflue pour des objets aussi légitimes que ceux qui sont traités par le gouvernement-général des Pais-bas avec les commissaires hollandois. S. M. I. ne s'op-  
 pose

pose pas à ce que la France accorde ses bons offices à la république ; mais de bons offices ne sont pas une médiation.

*Extrait d'une lettre de Madrid.* Il est entre notre cour & celle de Naples des affaires, dont on ne parle encore que mystérieusement. Dans les premiers jours de ce mois il arriva à Aranjuez un courrier extraordinaire de Naples ; dont les dépêches parurent causer la plus vive sensation à la cour. On ne manqua pas de faire à ce sujet une infinité de conjectures. Aujourd'hui l'on se borne à dire, qu'il est survenu à cette cour-là des divisions intestines, auxquelles la nôtre prend beaucoup de part ; & que c'est relativement à ces différens que M<sup>r</sup>. Azzara, agent & procureur-général de S. M. Catholique à Rome, a dû se rendre à Naples avec une commission secrète.

Le 5 a été publiée la sentence de Mrs. les maréchaux de France contre le comte de Noé, maire de Bordeaux, prononcée le 22 Juin dernier ; ce jugement condamne ce dernier à venir au pied du tribunal assemblé recevoir une réprimande, à faire des excuses à M<sup>r</sup>. le maréchal de Richelieu ; à garder prison pendant un an ; & à payer tous les fraix de la procédure. Le parlement s'occupe beaucoup de cette affaire, en faveur de M<sup>r</sup>. de Noé. — Le jugement de l'Orient qui paroît imprimé, est conforme à ce que nous en avons dit sommairement. — On attend de moment à autre le prince Henri de Prusse. — Le comte Choiseul-Gouffier est parti le 6 pour Constantinople,

Constantinople, emmenant avec lui l'abbé de Lille, poète célèbre.

Sa Majesté Suédoise, passant devant le Temple s'est rappelée d'avoir été très-bien accueillie, en 1771, à l'hôtel de Boufflers. Le portier de la maison lui a ouvert; le Prince & sa suite se promenoient dans le jardin, quand la Demoiselle de Montmarquet, nouvelle propriétaire s'est mise à crier & à faire éconduire la société étrangère, venue, disoit-elle, pour la troubler. Gustave III s'est retiré. Son premier chambellan a donné, en quittant l'hôtel, deux louis au portier; & lui a dit: *Voilà de quoi vous dédommager du désagrément que nous vous causons. Si votre maîtresse vous gronde, vous lui direz que c'est le Roi de Suede, qui venoit lui rendre visite.* Le portier a couru auprès de la Dame de Montmarquet, qui, ayant appris sa billesvee a couru elle-même après la voiture du Roi, pour lui demander excuse de son imprudente avanie; mais l'auguste voyageur avoit disparu.

Le 2 au matin, le comte de la Marck tua en duel Mr. le comte de Peyron, chambellan du Roi de Suede, ci-devant dans le régiment de la Marck qu'il quitta lorsque ce régiment passa dans l'Inde. Mr. de Peyron reçut un coup d'épée dans l'œil droit qui lui perça le cerveau; il ne vécut que le tems qu'il mit à faire le trajet depuis la croix de Mortemard du bois de Boulogne où le combat eut lieu, jusqu'à la grille de Chaillot. Mr. le comte de la Marck avoit reçu avant de porter ce coup mortel, un coup d'épée fort dangereux sous le bras, pour lequel on le saigna 5 fois dans la journée: ce ne fut que

samedi à midi que son chirurgien répondit de lui Il prétend que Mr. le comte de la Marck ne doit son salut qu'à son courage qui le fit monter en cabriolet pour retourner chez lui sans vouloir qu'on mit le premier appareil à sa blessure ; le mouvement de la voiture empêcha l'extravasation du sang. On pense bien que cette affaire fit beaucoup de bruit : on vouloit à toute force que ce fût un seigneur de la suite du Roi de Suede & son favori qui eut été tué : il est vrai que ce Prince aimoit beaucoup Mr. de Peyron ; mais il n'étoit pas de sa suite, & il étoit venu à Paris avant le Roi. On varie beaucoup sur les causes de cette querelle. Il paroît qu'elle n'en a point d'autre que l'ancien mécontentement de Mr. de Peyron, & la sévérité de son colonel. Voici à quelle occasion : On se souvient que le régiment de la Marck embarqué pour l'Inde fut forcé de rentrer à Brest, une partie des officiers & des équipages de ce régiment aiant été enlevés par l'amiral Kempenfeld. Lorsqu'ils furent échangés, Mr. de la Marck pressé de partir voulut les faire rembarquer. Ils demanderent qu'on leur donnât du tems & de l'argent pour refaire leurs équipages. Mr le comte de Peyron porta la parole à cette occasion. Le colonel ne crut pas devoir se rendre au desir de ses officiers ; 8 d'entr'eux remercierent ; entr'autres Mr. de Peyron qui étant retourné en Suede fut nommé chambellan du Roi. De retour à Paris, on prétend qu'il s'est présenté plusieurs fois chez Mr. de la Marck qui n'a jamais voulu le voir. Par malheur ils se rencontrerent jeudi au bal de l'opéra ; il y eut entr'eux une explication un peu vive ; & c'est-là qu'ils convinrent du rendez-vous pour le lendemain. Mr. le comte de la Marck est censé être au Temple, quoiqu'il n'ait pas quitté son hôtel.

Voici un nouvel exemple du danger des expériences aërostatiques. Les *Affiches de Paris* rapportent que M<sup>r</sup>. Scanegatty, qui avoit aïté à Avignon l'essai d'un aërostat, a voulu

infructueusement recommencer le 20 Juin : le vent agitoit trop la machine ; & elle n'a jamais pu se remplir. Le tems étant devenu plus calme le 21 , elle s'est élevée avec un seul homme ; mais à peine étoit-elle à 20 pieds que le feu aiant pris à la galerie , le globe ne tarda pas à être embrasé : l'homme eut heureusement le tems d'en sortir. L'aérostat s'enleva alors avec rapidité ; on le voioit se consumer successivement dans les airs , & cependant parcourir un espace considérable. Le vent le dirigea sur la ville ; & , comme il s'en détachoit à chaque instant quelques parties qui tomboient enflammées , chacun des spectateurs craignit pour ses propres foiers. Enfin le fourneau tomba ; & le globe acheva de se consumer dans le quartier de la ville le plus élevé. Cet événement n'occasionna aucun dommage ; mais il fit sentir à tous ceux qui en furent témoins , les dangers d'une pareille expérience. — Toutes les tentatives que l'on a faites à Strasbourg pour enlever des aérostats ont été vaines. Le sieur Adorne a manqué , comme nous l'avons dit , d'incendier les magasins du Roi ( 15 Juin p. 308 ). Une seconde expérience , faite dans la même ville le 22 Juin , par les sieurs Gabriel & Pierre , n'a pas eu plus de succès. A peine l'aérostat a-t-il pu s'élever de terre de quelques pieds. On avoit beau le chauffer : jamais il n'a voulu partir ; & M<sup>r</sup>. le maréchal de Contades , après deux ou trois heures d'attente , a été obligé de faire finir l'expérience. La compagnie la plus nombreuse & la mieux choisie s'étoit

rendue à Strasbourg pour en être témoin. Le Margrave de Bade y étoit venu avec toute sa cour, ainsi que le nonce du Pape à Bruxelles; & Mr. le duc de Cumberland, accompagné de plusieurs autres personnes de distinction, avoit des chevaux tout prêts pour suivre le ballon. Cette foule d'étrangers a été obligée d'attendre deux jours l'expérience retardée par le mauvais tems. Si la curiosité n'a pas été satisfaite, on a eu du moins l'avantage de voir beaucoup d'argent répandu dans la ville. Les anti-ballonistes ne pourront s'empêcher de convenir que les ballons sont du moins bons à quelque chose. — La ville de Poitiers n'a pas été plus heureuse que Strasbourg. Le R. P. Rochex, Cordelier, constructeur d'un aérostat, n'a jamais pu l'enlever, malgré la justesse de ses procédés, dont il rend compte à M<sup>r</sup>. Faujas de St. Fond. "Ce malheureux aérostat, dit-il, attiré en haut par sa vertu ascensionnelle, retiré en bas par un obstacle invincible, obéissant autant qu'il étoit en lui à des forces si opposées, décrivit une diagonale presque parabolique de 7 à 8 toises, & se renversa sur un arbre où il se déchira par lambeaux. Je ne saurois vous peindre, ajoute-t-il, ma position dans ce funeste moment". — La fameuse expérience de MM. l'abbé Miollan & Janinet, annoncée depuis six mois, de la manière la plus bruyante, & où l'art de diriger les ballons (aujourd'hui des *montgolfières*) devoit être mise en exécution, à eu lieu le 11. Leur machine aérostatique n'a jamais pu

s'enlever ; & le feu qu'on y faisoit ne produisoit d'autre effet que de brûler la toile ; accident qui étoit déjà arrivé la veille à huit heures du soir , dans le premier essai qu'on avoit voulu faire. La compagnie la plus nombreuse & la plus brillante qui se trouvoit dans le jardin du Luxembourg , & sur les nouveaux boulevards , après avoir attendu vainement jusqu'à trois heures de l'après-midi , s'est alors retirée.

Extrait du *Journal général de France* , n°. 82.

« Dans le Numero 71 de vos feuilles , un de vos abonnés dit , que les PP. Chartreux seroient disposés à sortir de leur cellule , & à venir faire la moisson pour les malheureux. Je suis persuadé de la charité & du zèle de ces solitaires , que je respecte ; mais je connois des religieux qui font réellement la moisson. Je suis né dans le voisinage de Sept-Fons , & je puis attester que j'ai vu les religieux , la faucille à la main , & scier les bleds , le R. P. abbé étant à la tête de sa communauté : le fruit de leur sueur est pour soulager les malheureux , & donner l'hospitalité aux étrangers. Le R. P. abbé de cette maison , indépendamment des aumônes journalières & des aumônes extraordinaires qui augmentent selon le malheur des tems & la rigueur des saisons , a fondé dans la première cour de l'abbaye , un hopital , où il y a huit lits pour les pauvres. Cet hopital est desservi par un frere convers , avec toute la charité possible. Un religieux prêtre a grand soin du spirituel , & un autre religieux , éclairé dans la pharmacie , dispense tous les remèdes. De plus , le même R. P. abbé ( nommé Dom Dorothee Jablouts ) a fondé deux lits à Bourbon-Lancy pour les pauvres du voisinage , qui ont besoin de prendre les eaux , dans l'hopital de cette ville ; il a encore fondé un lit à Vichi , pour le même objet. Je ne suis pas le seul qui puisse publier les aumônes des religieux de

*Sept-Fons, dont la vie ne cesse d'édifier ceux qui visitent cette solitude. J'ai vu (dit M. Nonnote, tome 2 des Erreurs de Voltaire) à l'abbaye de Sept-Fons, les païsans venir de trois ou quatre lieux demander toute sorte de remèdes, les recevoir gratuitement de ces respectables solitaires, & s'en retourner en comblant de bénédiction leurs charitables bienfaiteurs. Je crois, Monsieur, que si vous jugez à propos d'insérer cette lettre dans vos feuilles, elle ne pourra qu'édifier vos lecteurs.*

*Je suis, &c.*

*De Tracy.*

*Paris, le 5 Juillet 1784.*

## P A Y S - B A S.

LA HAYE (le 12 Juillet.) Les Etats-généraux ont donné une réponse au mémoire qui renfermoit les prétentions de l'Empereur; il n'en a encore rien transpiré; mais on soupçonne que L. H. P. font observer que les engagemens qu'on a pris avec Charles II Roi d'Espagne, ne regardent plus l'Empereur ni cet Etat; l'Empereur ne pouvant être l'héritier des Rois d'Espagne, relativement aux Pais-bas, que d'après les conventions sacrées dans les traités qui furent la suite de la mort de Charles III. Que relativement à la république, les prétentions respectives avoient été décidées dans les traités de Nimégue, de Ryswyk, d'Utrecht & d'Aix-la-Chapelle, par lesquels toutes les possessions réclamées actuellement par l'Empereur ont été cédées à la république & garanties par la France & par d'autres Puissances. Les contre-demands ne sont pas considérables; on s'attache principalement à détruire le fonde-  
ment

ment de celles alléguées par l'Empereur. On ajoute que ce mémoire est conçu dans les termes les plus ménagés & les plus polis pour Sa M. Impériale. Il ne tardera pas à être envoyé à Bruxelles. On prétend cependant que cette cour y répondra encore & qu'elle trouve même dans le traité de Ryswyk un article favorable à ses prétentions. Quoiqu'il en soit, il paroît que l'Empereur n'a pas vu avec indifférence l'intérêt que prend la France aux affaires de la république dans cette circonstance.

Les députés à l'assemblée des Etats de Hollande, qui se sont acquittés le 8 d'une commission près de Mgr. le Prince Statthouder, sont M<sup>r</sup>. Pierre-Henri van de Wall, bourguemaître, & M<sup>r</sup>. Corneille de Gyselaar, pensionnaire de la ville de Dordrecht; M<sup>r</sup>. Jean-Théodore Koek, bourguemaître, & M<sup>r</sup>. Adrien van Zeebergh, pensionnaire de la ville de Haerlem; M<sup>r</sup>. Guillaume-Gerard Dedel, bourguemaître, & M<sup>r</sup>. Engelbert-François van Berckel, pensionnaire de la ville d'Amsterdam. La commission, dont ils avoient été respectivement chargés en vertu des résolutions unanimes du conseil de leurs villes, avoit pour objet, à ce que l'on apprend, “ de re-  
 „ mercier Mgr. le Prince Statthouder en  
 „ termes pleins de confiance & d'affection de  
 „ l'offre, que S. A. avoit faite par sa lettre-  
 „ circulaire aux provinces, de concourir au  
 „ rétablissement de la concorde & de la  
 „ bonne harmonie entre les membres du  
 „ gouvernement; de l'assurer des mêmes dis-  
 „ positions

„ positions de la part de leurs commettans ;  
 „ mais de lui représenter en même tems la  
 „ nécessité de la retraite préalable de Mgr.  
 „ le feld-maréchal duc Louis de Brunswick ;  
 „ de le prier en conséquence d'engager M.  
 „ le duc à demander sa démission, qui lui  
 „ seroit accordée aux conditions les plus ho-  
 „ norables & les plus avantageuses, & à se  
 „ retirer du territoire de la république. „

*Traité définitif entre Sa M. le Roi de la Grande-Bretagne & Leurs Hautes Puissances les Etats-généraux des Provinces-unies des Pays-bas.*

Au nom de la très-sainte Trinité.

Soit notifié à tous ceux à qui appartient  
 que le sérénissime & très-puissant Prince &  
 Seigneur George III par la grace de Dieu Roi  
 de la Grande-Bretagne &c, &c, & les H. &  
 P. Seigneurs les Etats-généraux des Provinces-  
 unies des Pays-bas, aiant établi les fondemens  
 de la paix par les articles préliminaires signés  
 le 3 Septembre dernier à Paris ; & Sa dite  
 Majesté, ainli que les Etats-généraux, voulant  
 accomplir ce grand & salutaire ouvrage, &  
 rétablir entre les deux nations l'union & la  
 bonne intelligence aussi nécessaires pour le  
 bien de l'humanité en général, que pour ce-  
 lui de leurs Etats & sujets respectifs, ont  
 nommé à cet effet, savoir : de la part de Sa  
 M. Britannique, Son Excellence Mr. Daniel  
 Hailes, écuyer, son ministre plénipotentiaire  
 près S. M. Très-Chrétienne, & de la part de  
 L. H. P. les dits Etats-généraux les très-ex-  
 cellens seigneurs Mathieu l'Estevenon de Ber-  
 kenrode, & Gerard Brantsen, respectivement  
 leurs ambassadeur & ambassadeur extraordinaire  
 & plénipotentiaires.

Lesquels après s'être duement communiqué  
 leurs pleins pouvoirs en bonne forme sont  
 convenus des articles suivans :

Art. I. Il y aura une paix chrétienne & gé-  
 nérale,

gérale, & l'amitié sincère & constante sera rétablie entre S. M. Britannique, Etats & Sujets, & L. H. P. les Etats-généraux des Provinces-unies, leurs Etats & Sujets, de quelque qualité ou condition qu'ils soient sans exception de lieux ni de personnes; en sorte que les Hautes Parties contractantes apporteront la plus grande attention à maintenir entre elles & leurs Etats & Sujets cette amitié & correspondance réciproque, sans permettre dorénavant que de part ni d'autre on commette aucune sorte d'hostilités par mer ou par terre pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être: & on évitera soigneusement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureusement rétablie: s'attachant au contraire à se procurer réciproquement en toute occasion tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, sans donner aucun secours ou protection, directement ou indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou l'autre des dites Hautes Parties contractantes. Il y aura un oubli général de tout ce qui a pu être fait ou commis, avant ou depuis le commencement de la guerre qui vient de finir.

II. A l'égard des honneurs & du salut en mer par les vaisseaux de la république vis-à-vis de ceux de Sa M. Britannique, il en sera usé respectivement de la même manière qui a été pratiquée avant le commencement de la guerre qui vient de finir.

III. Tous les prisonniers faits de part & d'autre, tant par terre que par mer, & les otages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'ont point encore été rendus, en conséquence du traité préliminaire, seront restitués sans rançon; chaque Puissance soldant respectivement les avances qui auront été faites pour la subsistance & l'entretien de ses prisonniers par le Souverain du pays où ils auront été détenus, conformément aux reçus & états constatés, & autres titres authentiques qui seront fournis de part & d'autre; & il

sera donné réciproquement des suretés pour le paiement des dettes que les prisonniers auroient pu contracter dans les Etats où ils auroient été détenus jusqu'à leur entière liberté, & tous les vaisseaux tant de guerre que marchands, qui auroient été pris depuis l'expiration des termes convenus pour la cessation des hostilités par mer, seront pareillement rendus de bonne foi avec tous leurs équipages & cargaisons; & on procédera à l'exécution de cet article immédiatement après l'échange des ratifications de ce traité définitif.

IV. Les Etats-généraux des Provinces-unies cèdent & garantissent en toute propriété à Sa M. Britannique la ville de Negapatnam avec les dépendances d'icelle: mais vu l'importance que les Etats-généraux des Provinces-unies attachent à la possession de la susdite ville, le Roi de la Grande-Bretagne, pour marque de sa bienveillance envers les susdits Etats, promet, non-obstant la susdite cession, de recevoir, & de traiter avec eux pour la restitution de la dite ville, en cas que les Etats auroient à l'avenir quelque équivalent à lui offrir.

V. Le Roi de la Grande-Bretagne restituera aux Etats-généraux des Provinces-unies Trincomale, ainsi que toutes les autres villes, forts, havres, & établissemens qui dans le cours de la guerre présente ont été conquis dans quelque partie du monde que ce soit par les armes de S. M. Britannique, ou par celles de la Compagnie des Indes-orientales angloise, & dont il se trouveroit en possession, le tout dans l'état où ils se trouveront.

VI. Les Etats-généraux des Provinces-unies promettent & s'engagent à ne point gêner la navigation des sujets britanniques dans les Mers orientales.

VII. Comme il s'est élevé des différens entre la Compagnie africaine angloise, & la Compagnie des Indes-occidentales hollandoise, relativement à la navigation sur les côtes d'Afrique, ainsi qu'au sujet du Cap Appollonia: pour prévenir toute cause de plainte entre les

Objets des deux nations sur ces côtes, il est convenu que de part & d'autre on nommera des commissaires pour faire à ces égards des arrangemens convenables.

VIII. Tous les païs & territoires qui pourroient avoir été conquis, ou qui pourroient l'être, dans quelque partie du monde que ce soit, par les armes de Sa M. Britannique, ainsi que par celles des Etats-généraux, qui ne sont pas compris dans les présens articles, ni à titre de cessions ni à titre de restitutions, seront rendus sans difficulté & sans exiger de compensation.

IX. Comme il a été fixé un terme par l'article IX du traité préliminaire pour la restitution ou pour l'évacuation des villes, places ou territoires dont les armes d'une ou de l'autre des Hautes Parties contractantes pourroient s'être emparées, & qu'elles posséderaient effectivement, non compris ce qui a été cédé, & que le terme fixé par le susdit article se trouve déjà écoulé, les Hauts Contractans s'engagent de part & d'autre à observer de bonne foi les arrangemens prescrits; & en cas que par quelque accident ou autrement, les évacuations & restitutions qui s'y trouvent déterminées, n'eussent point encore eu lieu, d'expédier incessamment les ordres nécessaires, afin de prévenir tout retardement dans l'exécution de ces mesures.

X. Sa M. Britannique & L. H. P. les susdits Etats-généraux promettent d'observer sincèrement & de bonne foi tous les articles contenus & établis dans ce présent traité définitif & elles ne souffriront pas qu'il y soit fait de contravention directe ou indirecte par leurs sujets respectifs: & les susdites Hautes Parties contractantes se garantissent généralement & réciproquement toutes les stipulations des présens articles.

XI. Les ratifications des présens articles définitifs, expédiées en bonne & due forme, seront échangées en cette ville de Paris entre les Hautes Parties contractantes, dans l'espace d'un mois, ou plutôt, si faire se peut, à

compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi nous soussignés leurs ambassadeur & plénipotentiaires, avons signé de notre main, en leur nom & en vertu de nos pleins pouvoirs, le présent traité, & y avons fait apposer le cacnet de nos armes.

Fait à Paris, le 20 Mai mille sept cent quatre-vingt-quatre.

Signé (L. S.) L'Estevenon de Berkenrode.

(L. S.) Brantsen.

(L. S.) Daniel Hailes.

*Article séparé.*

D'autant qu'on s'est servi dans tous les exemplaires de ce présent traité, de la langue françoise, l'on est convenu que cela ne servira point d'exemple pour s'y conformer dans la suite, ou être en quelque façon préjudiciable à l'une ni à l'autre des deux Puissances contractantes, & que l'on se réglera d'après ce qui a été & doit être observé à l'égard & de la part des Puissances chez lesquelles il est de coutume de donner des exemplaires de pareils traités, & d'en recevoir dans une autre langue que la françoise; le présent traité n'ayant pas moins la même efficacité que si l'on avoit observé pareil usage à cet égard. En certitude de quoi, nous ambassadeur & plénipotentiaires des deux Puissances contractantes, avons signé le présent article séparé.

Fait à Paris, le 20 Mai 1784.

Signé (L. S.) L'Estevenon de Berkenrode.

(L. S.) Gérard Brantsen.

(L. S.) Daniel Hailes.

BRUXELLES (le 19 Juillet.) *Déclaration de l'Empereur & Roi, portant révocation du placard du 20 Mai 1765, qui défend aux fabricateurs des draps à Neau & Hodimont, d'employer aucune queue ou penne dans la fabrication des draps. Du 14 Juin 1784.*

« Sa Majesté ayant été informée qu'il y auroit de l'avantage à permettre dans ce pays

la fabrication des draps qui se font avec des bouts de fil de laine, appelés *queues & penes*, elle a, de l'avis de son conseil en Brabant, & à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-généraux des Pais-bas, déclaré & déclare que l'ordonnance du 20 Mai 1765; qui défendoit d'employer aucune queue ou penne dans la fabrication des draps, & à tous tisserans, fabricans ou autres d'en vendre à qui que ce soit, sans en avoir obtenu la permission, vient absolument à cesser. »

Une autre déclaration porte ce qui suit: « S. M. aiant pris en considération, que le droit connu sous le nom de droit d'issue ou d'écart, qui se perçoit au profit des administrations de quelques villes & bourgs de ce pais, est une imposition d'une perception difficile, & qui donne lieu à beaucoup de procès; que d'ailleurs elle est onéreuse & gênante pour les citoïens, elle a, à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs-généraux des Pais-bas, déclaré & déclare, que la dite imposition, connue sous le nom de droit d'issue ou d'écart, vient à cesser entièrement & à tous égards dans toute l'étendue de sa domination aux Pais-bas, & que dorénavant elle ne pourra être exigée par aucun administration quelconque; sauf & excepté cependant, que les personnes domiciliées hors de ce pais dans des villes ou autres lieux, où les successions échues aux sujets de Sa Majesté des Pais-bas, sont assujetties au droit d'issue ou autre charge semblable, paieront un droit pareil, lorsqu'ils hériteront dans ce pais, & ce au profit des administrations des endroits où les successions leur seront échues. »

Le gouvernement a fait publier une ordonnance de l'Empereur touchant les enterremens, qui contient les 22 articles suivans.

ART. I. Personne, de quelqu'état, condition, rang ou dignité que ce puisse être, soit laïque ou ecclésiastique, séculier ou régulier, de

l'un ou de l'autre sexe, ne pourra dorénavant être enterré dans une église, chapelle, oratoire, ou autre édifice couvert, soit dans les villes, soit à la campagne.

II. Nous déclarons de plus, qu'après le premier Novembre de la présente année, on ne pourra plus enterrer dans les cimetières, ni autres endroits même découverts, situés dans les villes ou dans les bourgs.

III. Dans les cas de contravention à ce qui est statué par les articles précédens, le cadavre sera exhumé pour être transporté dans le cimetière où il auroit dû être enterré; & tous ceux qui auront concouru en quelque manière que ce soit à cet enterrement dans un endroit prohibé, seront non-seulement tenus aux fraix de l'exhumation & du transport, mais ils encourront aussi solidairement une amende de mille florins, dont un tiers au dénonciateur, un tiers à l'officier exploitateur & le tiers restant à la caisse de religion.

IV. Il sera établi hors de l'enceinte des villes & hors des bourgs des cimetières dans lesquels seulement il sera permis d'enterrer.

V. Le magistrat de chaque ville déterminera & désignera incessamment, sous l'agrément du gouvernement, l'emplacement de ces cimetières, leur nombre & leur étendue, pris égard à la grandeur de la ville ou du bourg, & à sa population.

VI. Il ne sera point nécessaire d'établir autant de cimetières qu'il y a de paroisses dans les villes, mais on pourra réunir pour un seul cimetière plusieurs paroisses en raison de leur situation & du nombre de paroissiens.

VII. On entourera chaque cimetière d'un mur: on y élèvera une Croix, & on y bârira un logement pour le fossoyeur, qui aura la garde du cimetière.

VIII. Le magistrat désignera pour chaque paroisse dans l'enceinte de la ville ou du bourg, une chapelle, oratoire ou chambre mortuaire, qui sera uniquement destinée à y déposer les morts, en attendant leur transport & inhumation au cimetière.

IX. Les administrateurs des paroisses de chaque ville ou bourg, se concerteront, sous l'approbation des magistrats, sur la construction d'autant de chars couverts qu'il sera jugé nécessaire pour transporter les cadavres de la chapelle, oratoire, ou chambre mortuaire au cimetière, & ils commettront pour conduire ces chars telles personnes qu'ils trouveront convenir, qui seules pourront être employées à cet effet, & qui devront faire ces transports le soir ou de grand matin. La rétribution qui se paiera pour chaque transport, & que nous nous réservons de déterminer ci-après, se payera aux dits administrateurs, qui seront chargés de salarier les employés.

X. Les emplacements désignés pour les nouveaux cimetières par les magistrats des villes en conséquence de notre présent édit, seront acquis par les administrateurs des paroisses ou églises au prix à convenir avec les propriétaires, soit de gré à gré, ou à dire d'experts; notre présent édit leur servant à cet effet d'octroi & de lettres d'amortissement.

XI. Les administrations des paroisses feront aussi construire incessamment à leurs fraix, les murs des nouveaux cimetières, la Croix, la maison du fossoyeur, & supporteront les fraix d'entretien de tous ces objets.

XII. Elles fourniront également à la dépense des chars funébrés & de leur entretien.

XIII. Pour ne point retarder ces ouvrages, la caisse de religion avancera aux administrations des paroisses qui ne seront point en état de fournir d'abord aux premiers fraix de cet établissement, en tout ou en partie, les sommes dont elles auront besoin à cet effet, à charge de faire à la dite caisse le remboursement de ces avances dans les termes qui leur seront préfinis par le gouvernement, & d'en paier dans l'entretiens les intérêts à raison de trois pour cent argent pour argent.

*La suite l'ordinaire prochain.*

## M O R T S.

Louis-René de Rogers de Lufignan, comte de Champignelles, lieutenant-général des armées du Roi de France, est mort en son château de Champignelles, âgé de 79 ans.

Mr. d'Agutteau, doyen des conseillers d'état, est décédé à Paris le 6. Il a été inhumé le 9, dans l'église des Cordeliers, fauxbourg St. Germain, à côté de son pere le chancelier de France.

Mistress Elifabeth William, est morte le 18 de ce mois à Landisilow, âgée de 101 ans; à 60, elle avoit acheté son cercueil, & le conservoit dans sa chambre à coucher, où elle l'avoit toujours sous les yeux; ce n'est qu'à 41 ans après qu'il lui a servi.

La Dame Andersen, veuve du lieutenant Freudenreich est morte à Hambourg à l'âge de 106 ans 8 mois.

## NOUVELLES DIVERSES.

Selon les lettres d'Espagne la flotte de Carthagene forte de 110 voiles étoit le 25 Juin au moment de quitter la rade; la veille on avoit embarqué avec la plus grande pompe l'image de la Vierge, considérée comme Protectrice de cette expédition importante.

— Les lettres de Vienne du 7 Juillet annoncent que le Grand Duc & l'Archiduc François se trouvent depuis 4 jours dans cette capitale. — Les bruits de guerre se sou-

tiennent & les nouvelles de toutes les cours ne lui sont que trop favorables. — Le 21 Juillet, César-Constantin-François, comte de Hoensbroech, chanoine de l'église cathédrale de Liege, a été élu unanimement Evêque & Prince; à 11 heures du matin le canon de la citadelle & le son de toutes les cloches de la ville annoncerent cette nouvelle qui a fait sur tous les bons citoyens la plus agréable impression.